Rapport du Conseil communal au Conseil général
à l'appui de l'approbation des comptes et de la gestion de l'exercice 2010

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

- **Introduction**

Conformément à l'article 59 de la loi sur les communes, du 21 décembre 1964, le Conseil communal a l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil général de La Tène les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2010 de la Commune de La Tène, qui se présentent ainsi en résumé (en francs) :

	Budget 2010	Comptes 2010
Compte de fonctionnement		
Charges	27'937'500.00	27'571'169.03
Revenus	26'129'500.00	25'406'727.60
Excédent de charges	*1'808'000.00*	*2'164'441.43*
Compte des investissements		
Dépenses	1'595'000.00	199'896.65
Recettes	300'000.00	0.00

2. Contexte

Le budget de l'exercice 2010 prévoyait un déficit de 1.808 million de francs. Les comptes bouclent finalement avec un excédent de charges de 2.164 millions de francs, soit une péjoration de 0.356 million de francs.

Pour mémoire, dans son rapport à l'appui du budget 2010, le Conseil communal avait estimé que l'enjeu dudit budget était d'envisager l'évolution du ménage communal dans un contexte économique incertain, suite à une crise conjoncturelle, ayant été d'abord financière, puis économique et finalement sociale. Malgré une prévision de sérieux déficit, il avait estimé que la commune de La Tène disposait (et dispose encore) de bases structurelles saines devant permettre, grâce à une gestion rigoureuse des postes sous sa maîtrise directe, d'affronter les années 2010 et 2011 sans crainte excessive, mais avec une attention toute particulière. Il avait ainsi proposé au Conseil général, qui l'avait suivi, une politique du *dos-rond*, en ne touchant pas aux bases communales (notamment par une diminution des prestations à la population ou par une hausse de l'impôt) et en absorbant en fin d'exercice le déficit par la fortune communale. En matière de recettes fiscales, il avait par ailleurs été tablé sur des recettes *minimales* tant en matière de personnes physiques (PP) que de personnes morales (PM).

Or, à la clôture des comptes de l'exercice 2010, le Conseil communal constate que le scénario imaginé à l'élaboration du budget a été respecté à la lettre hormis une très mauvaise surprise en matière de recettes fiscales provenant d'une unique position comptable (compte 900.401.01, Impôt capital PM), qui explique à elle seule la péjoration du résultat par rapport au budget. Le budget 2010 était *dans la cible*, à savoir un contexte de convalescence des finances communales après leur crise aiguë de 2009.

Ainsi, les charges maîtrisables par le Conseil communal l'ont été et, sur 10 postes comptables composant le compte de fonctionnement communal, l'addition en fin d'exercice des variations des postes 0, Administration générale à 8, Economie publique, présente une amélioration de plus de 0.35 million de francs par rapport au budget, laquelle est malheureusement surcompensée par la diminution des recettes du poste 9, Finances et impôts à hauteur de 0.621 million francs, comprenant en particulier l'impôt sur le capital des PM (en baisse de 0.486 par rapport au budget).

Nonobstant ceci, il convient de constater que, sortie en 2009 de la profonde récession dans laquelle l'avait plongée la crise financière de l'automne 2008, l'économie mondiale a poursuivi son essor en 2010, ceci malgré certaines disparités régionales. Pour ce qui concerne la zone Euro, le PIB a progressé de 1.7% en 2010 (contre 2.8% aux Etats-Unis, 10.3% en Chine et 3.9% au Japon) et les différents pays la composant ont connu une reprise très hétérogène. Pour l'économie suisse, l'année 2010 a été placée sous le signe de la reprise. Le PIB a progressé de 2.6% après s'être replié de 1.9% en 2009. Le marché intérieur s'est repris, mais c'est surtout le secteur des exportations des biens et des services qui a contribué à la croissance économique. Le taux national de chômage, qui avait rapidement augmenté durant la crise (4.5% en janvier 2010 contre 7.3% dans le canton de Neuchâtel et 7.1% dans la commune de La Tène), s'est mis à diminuer, marquant un léger repli. A fin 2010, il s'inscrivait à 3.8% contre 6.1% dans le canton et 4.5% dans la commune), soit environ 139'000 personnes. Les salaires nominaux mesurés à l'indice suisse des salaires (ISS) n'ont que faiblement augmenté en 2010 (croissance de 0.9% en 2010 contre 2.1% en 2009 selon les estimations de la BNS), ce qui est le reflet des conséquences de la crise économique.

3. Analyse du résultat d'exercice

L'exercice 2010 présente des **charges** de 27.571 millions de francs, contre 27.937 millions portés au budget, soit une baisse de -366'000 francs ou -1.31%. Ceci permet de rappeler la parfaite maîtrise des charges dans leur ensemble et notamment de celles dépendant de la compétence du Conseil communal.

Il convient néanmoins de souligner les éléments particuliers suivants :

- une stabilisation des dépenses liées à la prévoyance sociale
- une diminution temporaire de la contribution communale à la péréquation financière intercommunale, qui augmentera toutefois à nouveau en 2011

Les **revenus** se montent à 25'407 millions de francs, contre 26.129 millions portés au budget. L'insuffisance par rapport au budget correspond à -722'000 francs ou -2.77%.

Il convient ici de mettre en évidence les éléments particuliers suivants :

- une reprise timide du produit de l'impôt sur le revenu des PP
- une importante baisse du produit de l'impôt sur le capital des PM, qui n'a été identifiée qu'à fin novembre 2010
- la poursuite comme en 2009 de l'augmentation du produit de la ristourne du Groupe E SA liée au droit d'utilisation du sol communal

Finalement, le **résultat** de l'exercice présente un excédent de charges de 2.164 millions de francs, contre 1.808 million porté au budget.

Sous réserve de la baisse du produit de l'impôt sur le capital des PM, le résultat est conforme aux diverses projections effectuées en cours d'année et dont la commission financière a été tenue informée. D'une ampleur importante, il doit être absorbé par la fortune communale.

S'agissant des **investissements**, ceux-ci ont été moindres que prévu en présentant un total des dépenses de 0.199 million de francs (contre 1.595 million prévus au budget) et aucune recettes (contre 0.3 million au budget).

Cette différence est expliquée par le report de certains projets (p.ex. la création d'un parc de conteneurs enterrés et la distribution de l'eau potable) et par le blocage des travaux de reconstruction du bâtiment sanitaire du camping en raison d'un recours contre le résultat de la votation populaire du 28 novembre 2010. Le chapitre 5, Investissements, détaille ci-après les montants investis en 2010.

Après prise en compte du déficit d'exercice, la **fortune** s'élève à 5.571 millions de francs au 31 décembre 2010.

4. Comparaison du budget avec les comptes

Alors que les tableaux figurant dans le cahier 6 du présent rapport confrontent les comptes 2010 par rapport à ceux de 2009, le présent chapitre présente une comparaison par chapitre du compte de fonctionnement, de budget à comptes, et il chiffre les variations suivantes :

Chapitre	Budget (Fr.)	Comptes (Fr.)	Variation (Fr.)	Variation (%)
0. Administration	-1'409'000.00	-1'414'740.64	+5'740.64	+0.4
1. Sécurité publique	-442'000.00	-334'039.98	-107'960.02	-24.4
2. Ens. & formation	-5'247'500.00	-5'178'558.88	-68'941.12	-1.3
3. Culture, loisirs et sports	-699'500.00	-712'963.68	+13'463.68	+1.9
4. Santé	-173'000.00	-169'698.00	-3'302.00	-1.9
5. Prévoyance sociale	-2'205'000.00	-2'179'607.74	-25'392.26	-1.2
6. Trafic	-1'554'000.00	-1'515'310.99	-38'689.01	-2.5
7. Environnement	-434'000.00	-509'205.30	+75'205.30	+17.3
8. Economie publique	759'500.00	874'451.00	-114'951.00	+15.1
9. Finances et impôts	9'596'500.00	8'975'232.78	+621'267.22	-6.5
Total	-1'808'000.00	-2'164'441.43	356'441.43	

Figure 1 : comparaison du budget avec les comptes

Le Conseil communal constate que l'amélioration enregistrée dans les postes 0 à 8 (-264'825.79 francs au total) est contrebalancée par le mauvais résultat du poste 9, Finances et impôts (-621'267.22 francs), ce qui explique la péjoration des comptes par rapport au budget (-356'441.43 francs).

Les principales causes de variation des différents chapitres sont mentionnées ci-après alors que, en application de l'article 159 alinéa 2 du Règlement général de commune, du 19 février 2009, les variations de plus de 15% entre le crédit budgétaire et la dépense effective (mais au minimum 10'000 francs) sont quant à elles recensées dans le cahier 6 annexe 11 et motivées dans les commentaires particuliers en regard du compte de fonctionnement.

0 Administration

Le mince écart avec le budget n'appelle aucun commentaire particulier, sous réserve de la diminution des charges de l'administration générale (02) qui compense en bonne partie l'augmentation du coût du Législatif et de l'Exécutif (01).

1 Sécurité publique

La diminution notable des charges est à situer dans la police (113), suite au transfert des marquages et de la signalisation routière dans le trafic (6), couplé à une diminution du coût du mandat de prestations avec la Police neuchâteloise et à une hausse de la part aux amendes. Les coûts en matière de police du feu (14) sont maîtrisés. Comme en 2009 et avec l'accord du service de la sécurité civile et militaire, un prélèvement à la réserve des contributions de remplacement abris PCi (compte B280.00) a permis de décharger le poste protection civile (160) d'un montant de près de 68'000 francs.

2 Enseignement et formation

La diminution des charges est expliquée par une baisse du volume des écolages versés à l'ESRN (211) qui compense très largement la hausse de la masse salariale de l'école primaire (210) en raison de l'ouverture d'une nouvelle classe de 5e. L'école enfantine (200) et le service de conciergerie (215) sont également en légère diminution par rapport au budget.

3 Culture, loisirs et sports

La légère progression des charges provient essentiellement d'un résultat du camping de La Tène (351) en baisse en raison d'une saison touristique moyenne et de diverses charges exceptionnelles (frais d'annonce pour le remplacement du chef du camping et divers honoraires d'avocats en lien avec des litiges). Les recettes de l'Espace Perrier (303) sont conformes aux prévisions, alors que le montant des subventions aux sociétés sportives (340) et non sportives (309) progresse.

Les ports (343) sont autofinancés et ils n'influencent pas le résultat du compte de fonctionnement.

4. Santé

La stabilité de ce chapitre n'appelle aucun commentaire particulier. Le budget 2010 a été respecté malgré un rattrapage non-prévu pour des honoraires du médecin scolaire concernant les années précédentes (460).

5. Prévoyance sociale

Il est heureux de constater que contrairement aux années précédentes, le total des dépenses de la prévoyance sociale a été contenu dans les limites budgétaires, en présentant même une légère amélioration par rapport aux prévisions. La raison est à rechercher dans les mesures d'intégration professionnelle (582), qui ont coûté nettement moins cher que prévu, compensant ainsi les progressions des coûts en matière de structures d'accueil de l'enfance (540) et d'allocations familiales pour personnes sans activité lucrative (589).

6. Trafic

L'amélioration de ce poste provient de la voirie (620), notamment dans la baisse des charges de personnel suite à des mutations (prestations de l'APG maladie et retraite). Les charges afférentes au trafic régional (650) et les recettes des parkings (621) sont conformes aux prévisions, ceci malgré une diminution de la vente des tickets de stationnement lors de La Tène Festival.

7. Protection et aménagement de l'environnement

L'accroissement des coûts provient de l'augmentation de la participation à la déchetterie intercommunale de Cornaux (721) ainsi que d'une augmentation des charges, non contrebalancée par la hausse des recettes d'émoluments, en matière d'aménagement du territoire (790).

L'approvisionnement en eau (700), l'épuration des eaux usées (710) et les déchets urbains (720) sont autofinancés et ils n'influencent pas le résultat d'exercice.

8. Economie publique

La hausse de la ristourne de Groupe E SA pour l'utilisation du domaine public (compte 860.410.00) explique a elle seule l'amélioration de ce chapitre.

Il sied de relever que cette ristourne (environ 860'000 francs) équivaut à près de 5.4 points d'impôt communal !

9. Finances et impôts

Le produit de l'impôt sur le revenu des PP (chiffrage 2010 de 7.681 millions de francs et solde positif de taxation des années antérieures de 0.445 million) s'élève à 8.126 millions (compte 900.400.00) et est supérieur de +0.126 million ou +1.58% par rapport au montant budgété.

Pour sa part, l'impôt sur la fortune des personnes physiques (chiffrage 2010 de 0.612 million de francs et solde positif de taxation des années antérieures de 0.022 million) présente un total de 0.634 million (compte 900.400.01) et est donc inférieur de -0.076 million ou -11.7% par rapport au budget.

Pour un coefficient de 52 points à La Tène, le point d'impôt s'est donc élevé en 2010 à près de 161'000 francs, soit :

	Impôt total 52 points	Valeur d'un point d'impôt
Impôt sur le revenu PP (900.400.00) (sans le solde de taxation années ant.)	7'680'949.45	
Impôt sur la fortune PP (900.400.01) (sans le solde de taxation années ant.)	611'977.40	
Prestations en capital (sans le solde de taxation années ant.)	68'492.50	
Total	8'361'419.35	160'796.52

Figure 2 : calcul de la valeur d'un point d'impôt 2010

Pour mémoire, la valeur du point d'impôt calculé à l'issue du bouclement des comptes 2009 était de 153'862 francs. La progression de 2009 à 2010 est donc de +6'935 francs ou +4.5%.

L'impôt sur le revenu des PP remonte par rapport aux comptes 2009 et est supérieur au budget 2010, ce qui est un signe timide de reprise. A noter que l'Etat et la Ville de Neuchâtel connaissent un sort contraire concernant cette recette 2010.

Dans un même sens, l'impôt sur la fortune remonte également par rapport aux comptes 2009, sans toutefois atteindre la prévision budgétaire.

Les pertes (actes de défaut de biens) sur les recettes fiscales des PP sont en augmentation (0.2 million de francs au budget contre 0.23 million aux comptes).

L'impôt sur le bénéfice des PM qui se monte à 2.434 millions de francs, progresse par rapport aux comptes 2009 mais il reste en-dessous d'un budget 2010 qui avait pourtant été très prudent (-0.066 million ou -2.64%). Il reste influencé par un bas chiffrage concernant un important contribuable PM.

Comme indiqué ci-avant, la mauvaise surprise des comptes 2010 provient de l'impôt sur le capital des PM. Alors que l'on pouvait penser cette recette fiscale plus stable et moins sujette aux variations que les impôts sur le revenu des PP et sur le bénéfice des PM, la recette 2010 de 1.314 million de francs est très nettement inférieure au budget (-0.486 million ou -27%). Les causes de cette dégradation sont expliquées dans les commentaires particuliers à l'appui du compte 900.401.00 (Cf. cahier 3, page 38a).

Le produit de l'impôt foncier (compte 900.402.00) s'est élevé à 0.306 million de francs. La diminution d'environ -14'000 francs par rapport au budget (et aux comptes 2009) est expliquée par la modification du statut de biens-fonds qui ne sont plus assujettis et par une restitution concernant les exercices 2008 et 2009.

Aucun montant n'a été encaissé en 2010 au titre de la taxe sur les spectacles.

La contribution versée à la péréquation financière intercommunale (compte 922.361.00) s'est élevée à 4.156 millions de francs, soit une diminution de 0.162 million par rapport au budget. Pour rappel, le calcul des parts des communes à la péréquation dépend pour beaucoup de leurs situations financières respectives, par la prise en considération des 2 exercices précédents. La diminution de la part 2010 par rapport aux comptes 2009 est principalement expliquée par le mauvais résultat 2009 de l'impôt sur les personnes morales à La Tène.

Pour rappel, la part laténienne 2011 à la péréquation financière intercommunale est budgétée à 4.577 millions de francs, soit en augmentation de +0.421 million de francs par rapport aux comptes 2010. Sur la base d'une communication du service financier du 31 mars 2011 chiffrant le montant des acomptes 2011, le montant qui sera effectivement versé à la péréquation financière sera très proche de la prévision budgétaire (4.570 millions de francs).

Conduite des finances, MCH2 et principe d'échéance, 3e désenchevêtrement des tâches

Sous l'angle de l'adage *gouverner c'est prévoir*, le Conseil communal souhaite renseigner sur deux projets susceptibles d'affecter de manière non-négligeable les prochains résultats des comptes communaux, soit :

- L'actuel modèle de compte harmonisé (MCH) et ses directives prévoient la possibilité d'application, sans la rendre obligatoire, du principe d'échéance, lequel permet d'avoir une vision précise d'un exercice écoulé. Le modèle de compte harmonisé 2 (MCH2), qui devrait vraisemblablement entrer en vigueur en 2014, en décrira explicitement l'application.

  Dans les grandes lignes, ce principe veut que les comptes annuels des collectivités publiques n'incluent que les charges et les recettes calculées par rapport à l'année de référence. En corollaire, les comptes communaux ne doivent pas contenir de charges ou de recettes basées sur les données d'autres années.

  Or, à ce jour et comme pour une bonne partie des autres communes neuchâteloises, la comptabilité laténienne n'applique pas ce principe pour certaines charges et recettes, notamment pour la part communale à l'action sociale (les comptes 2010 incluent la part communale 2009 !), les frais de scolarisation des mineurs en institutions spécialisées, la redevance pour l'utilisation du sol, l'impôt sur les frontaliers et, partiellement, l'impôt à la source et, à titre anecdotique, la taxe anticipée de recyclage du verre.

  Par contre, l'Etat applique le principe d'échéance depuis 2006 déjà et certaines communes neuchâteloises ont également fait le pas. Le service des communes recommande le recours à cette méthode comptable.

  Un groupe de travail œuvre à la mise en œuvre de MCH2 au plan cantonal.

- Le 3e désenchevêtrement des tâches Etat-communes, qui est actuellement à l'étude et qui pourrait être mis en œuvre en 2015, est susceptible de notamment prévoir la reprise de l'intégralité de l'aide sociale matérielle par l'Etat, ceci moyennant une bascule d'impôt. Pour mémoire, l'aide sociale matérielle est actuellement prise en charge à raison de 40% par l'Etat et 60% par les communes.

  En cas de concrétisation de cette mesure, les communes qui n'appliquent pas le principe d'échéance seront amenées à devoir assumer pendant encore une année cette dépense alors même que les rentrées fiscales auront déjà diminué en raison de la bascule d'impôt.

  Pour faire face cette éventualité, certaines communes, dont la Ville de Neuchâtel, profitent de résultats d'exercices bénéficiaires pour provisionner un montant équivalent à tout ou partie de leur part présumée à l'aide sociale matérielle pour l'année d'entrée en vigueur du 3e désenchevêtrement des tâches.

Le Conseil communal est conscient que le principe de précaution voudrait qu'une provision soit d'ores et déjà créée et alimentée sur les différents exercices qui mèneront au 3e désenchevêtrement des tâches. Il doit toutefois y renoncer en raison du piètre résultat des comptes 2010. Des réflexions ont toutefois lieu en 2011 et la commission financière sera consultée sur les mesures comptables envisagées.

5. Investissements

Nous vous communiquons ci-après les indications fondamentales concernant les investissements réalisés en 2010 :

- CSUM, réfection du sol sportif de la salle de gymnastique : basés sur un crédit de 114'000 francs voté par le Conseil général le 11 juin 2009, les travaux ont été effectués au cours des vacances scolaires de printemps 2010. Leur total s'élève à 110'722.55 francs, en diminution de -3'277.45 francs ou -2.96%. Ils ont été consolidés au bilan (compte B143.60.03) et sont amortis à un taux de 10% l'an. Il est à noter que suite à une expertise juridique, il a été renoncé à introduire une action civile contre le constructeur du premier sol sportif, pour défauts volontairement cachés, ceci en raison des très faibles perspectives de victoire judiciaire. Le nouveau sol a été homologué et il donne satisfaction aux utilisateurs.

- Mise en séparatif partielle du chemin du Chenevier et mise en œuvre de la mesure 28 du PGEE : ces travaux qui reposent sur un crédit de 500'000 francs voté par le Conseil général le 17 juin 2010 ont été initiés en 2010 et sont sur le point d'aboutir à l'heure de la rédaction du présent rapport. Les montants investis au 31 décembre 2010 s'élèvent à 38'485.40 francs (compte B141.20.11). Le premier amortissement aura lieu en 2011 moyennant un taux de 2.5% l'an,

- CIS Sports et Loisirs Marin / réfection des points d'ancrage des façades : les travaux ont été effectués et achevés en 2010 pour un montant de 39'563.71 francs, soit en diminution de -14'514.60 francs ou -25.3% par rapport au crédit de 53'000 francs qui avait été voté par le Conseil général le 18 mars 2010. Le coût de ces travaux a été intégré dans le compte général du bâtiment (compte B123.06.00).

  Tous les travaux prévus dans la demande de crédit ont été réalisés et la différence à la baisse provient notamment d'une optimisation des coûts après commande (prix calculé sur les devis), d'opérations de peinture des élément en atelier plutôt que sur place, d'un nettoyage des locaux après travaux pris en charge dans le compte de fonctionnement ordinaire du CIS et du non-recours à une réserve pour imprévus.

  Pour mémoire, le CIS Sports et Loisirs Marin appartient au patrimoine financier communal et il doit obligatoirement être l'objet d'un amortissement tant que sa valeur au bilan (1.76 million de francs) dépasse sa valeur d'estimation cadastrale (1.58 million de francs y compris toutes les installations extérieures de la parcelle 3305 du cadastre de Marin-Epagnier).

Le faible montant des investissements 2010 (199'896.65 francs, sans aucune recette) est en grande partie expliqué par le report du début des travaux en vue de la reconstruction du bâtiment sanitaire du camping (crédit de 1.9 million de francs voté par le Conseil général le 29 avril 2010). Suite à une demande de référendum qui s'est conclue par une acceptation en votation populaire le 28 novembre 2010 (817 oui ou 50.53% contre 800 non ou 49.47%), le résultat de ladite votation est maintenant contesté par l'un des référendaires par-devant le tribunal cantonal.

A noter également que dans le cadre de la clôture de deux anciens dossiers concernant la commune de Marin-Epagnier (construction de la route Sur-le-Crêt, réfection de la route de La Tène, etc., selon arrêté du Conseil général de Marin-

Epagnier du 19 juin 1997, et création d'une bande cyclable et piétonne au Nord de la Cité Robinson, selon arrêté du Conseil général de Marin-Epagnier du 1er octobre 1998), le Conseil communal a été amené à racheter à la Fondation de Préfargier diverses surfaces (environ 535 m^2) pour un prix total de 34'170 francs (y compris les frais d'instrumentation des actes notariés). Pour des raisons de clarté et de simplification, un compte bilan a été ouvert (B141.30.11, Cessions Fondation de Préfargier) et il sera amorti à raison de 10% l'an.

6. Compétences financières

La compétence financière du Conseil communal est la possibilité offerte à celui-ci d'engager une dépense ne figurant pas au budget et sans demander de crédit au Conseil général. La limite de cette compétence est fixée à 30'000 francs selon l'article 163 alinéa 1 du Règlement général de commune, du 19 février 2009. Son usage est par ailleurs subordonné à une obligation d'information des crédits décidés à la commission financière.

Les crédits significatifs engagés par le Conseil communal en 2010 sont les suivants :

- Participation au déficit de la première édition du La Tène Festival : le Conseil communal a versé au Groupement des associations et sociétés locales, l'organisatrice du La Tène Festival, conformément à un accord contractuel conclu le 31 mai 2010, un montant de 30'000 francs en couverture du déficit d'exploitation de la première édition (compte 012.317.00).

  Le Conseil communal a également pris la décision de racheter une œuvre d'art façonnée durant le festival, qui a été versée au patrimoine communal (compte B129.00, 2'000 francs) et qui sera exposée à l'Espace Perrier.

- Mobilier de classe enfantine : une dépense de 8'715.60 francs a été engagée afin d'équiper une classe du sous-sol du Vieux Collège de Marin (compte B143.20.00) et pouvoir utiliser celle-ci comme classe ordinaire.

- Frais exceptionnels dans le cadre de l'exploitation du camping : deux mandats pour des prestations de service et honoraires, exceptionnelles et qui n'avaient pas été budgétées, ont été rendues nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du camping en 2010.

  Ainsi, l'agence de placement Tonus Management SA a été engagée pour mener la procédure d'engagement du nouveau responsable du camping. Les comptes communaux incluent les frais d'annonce engagés en 2010 (6'173.45 francs), alors que le coût du mandat de l'agence est comptabilisé sur l'exercice 2011 (11'049.65 francs, selon facture du 15 mars 2011). Ensuite, différentes affaires (litiges et interprétation de la réglementation communale) ont également été confiées à une étude d'avocats (5'687.20 francs).

- Reconstruction du bâtiment sanitaire du camping : en 2010 le Conseil communal a engagé des dépenses pour des prestations d'ingénieurs (compte B141.40.05, 6'205 francs), qui sont à ajouter aux 17'000 francs engagés en 2009 pour l'élaboration du projet architectural. Ces deux montants sont inclus dans le crédit voté par le Conseil général le 29 avril 2010 et ils y seront intégrés lorsque les travaux débuteront.

- Remplacement d'une conduite d'approvisionnement en eau entre Closel-Bourbon et Montmirail : en juillet 2010, après plusieurs ruptures et pour en éviter de nouvelles, le Conseil communal a pris la décision de remplacer 400 m de l'ancienne conduite en Eternit pour un montant 85'232.50 francs, dont 42'188.65 francs de frais de génie-civil (Cf. ci-dessous chapitre 7.7, Protection et aménagement de l'environnement, Service des eaux).

  Au moment de la prise de décision, le budget ordinaire disponible pour l'entretien du réseau (compte 700.314.00, 130'000 francs) était suffisant pour couvrir cette dépense. Or, de nombreuses ruptures ultérieures de conduites, auxquelles il était impératif de remédier immédiatement, expliquent le dépassement du budget (+42'276.50 francs).

- Modification PAL de la zone de tourisme de Thielle, implantation d'un casino et extension de l'hôtel : dans le cadre de l'élaboration de la modification PAL, le Conseil communal a officié en tant que commanditaire des travaux, qui ont été confiés au bureau Urbaplan (compte 790.318.41). Le total des honoraires s'est élevé à 38'155.90 francs et une refacturation d'un montant de 13'861.70 francs a été effectuée aux porteurs du projet de casino et au propriétaire de l'hôtel Ibis 3 Lacs Neuchâtel pour les parts les concernant directement. Il est à noter que la commune de La Tène a supporté une part proportionnellement plus importante que les autres acteurs du dossier en raison de sa position de propriétaire de la parcelle 882 du cadastre de Thielle-Wavre mais également en tant que collectivité publique responsable de l'aménagement du territoire. Le Conseil communal se réserve toutefois le droit de procéder à une répartition ultérieure des coûts engagés.

- Analyse des services techniques de Thielle : bien que non-prévue au budget 2010, une étude a été confiée au bureau RWB Neuchâtel SA afin de vérifier l'état des équipements communaux à Thielle (approvisionnement en eau, épuration des eaux, évacuation des eaux claires). Cette étude a certes eu un coût (compte 790.318.41, 11'593.50 francs), mais elle a permis de conclure qu'aucun coût caché pour l'adaptation des équipements communaux ne sera nécessité en raison de l'implantation d'un casino et/ou de l'extension future de l'hôtel.

7. Rapport par dicastère

7.0 Administration

Le Conseil général s'est réuni à 6 reprises. Outre le renouvellement intégral de son bureau lors de la séance ordinaire des comptes ainsi qu'une nomination complémentaire suite à la démission de la conseillère générale Nathalie Fellrath (PSLT), il a procédé à diverses nominations, soit :

- commission financière : nomination de la conseillère générale Cornelia Schmid (PLRT) en remplacement de la conseillère générale Silvia Praz (PLRT), démissionnaire
- commission réglementaire : nomination des conseillers généraux Eric Flury (PSLT) et Gérard Gremaud (PSLT), en remplacement de Jean-Paul Ros (PSLT) et de Nathalie Fellrath (PSLT), démissionnaires
- commission des naturalisations et des agrégations : nomination de Pierre Paroz (PLRT) en remplacement d'Anne-Marie Mouthon (PLRT), démissionnaire
- commission d'urbanisme : nomination du conseiller général Quentin Estève (PSLT) en remplacement de la conseillère générale Sylvie Fassbind-Ducommun (PSLT), démissionnaire
- commission de salubrité publique : nomination de Pierre-André Calame (PLRT) en remplacement du conseiller général José Torrecillas (PLRT), démissionnaire
- commission de l'environnement et du développement durable : nomination de Monique Perrottet (PLRT) en remplacement du conseiller général Nicolas Krügel (PLRT), démissionnaire

Quatre conseillers généraux ont rejoint le Législatif suite à autant de démissions. Ainsi les rangs du PSLT ont été complétés par Francis Boss, Remo Siliprandi et Quentin Estève, alors que Beat Pfefferli a rejoint ceux du PLRT.

Sur proposition du Conseil communal, le Conseil général a constitué une commission ad hoc chargée d'étudier un concept communal pour l'accueil extrafamilial. Il a pris acte du rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier l'opportunité et la faisabilité du développement de la zone sportive de la commune de La Tène et a entériné sa dissolution. Il s'est vu présenter le rapport 2009-2010 de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération.

Outre l'acceptation des comptes 2009 ainsi que du budget 2011, le corps législatif a poursuivi la mise sur pied des bases nécessaires au fonctionnement de la commune, en adoptant le règlement concernant la distribution de l'eau, le règlement de police et le règlement d'établissement et de discipline pour les écoles enfantine et primaire.

Au titre des demandes de crédit, le Conseil général a accepté la mise en séparatif partielle du chemin du Chenevier et la mise en œuvre de la mesure 28 du PGEE (500'000 francs), la mise en place d'un Système d'Information Géographique SIG (72'000 francs), la réfection des points d'ancrage de trois façades du CIS Sports et Loisirs Marin (53'000 francs), la reconstruction du bâtiment sanitaire du camping (1.9 million de francs), ainsi qu'une étude pour chiffrer l'assainissement du cadastre souterrain et le réaménagement urbain de la rue de la Gare et des rues adjacentes (110'000 francs).

Le crédit pour la reconstruction du bâtiment sanitaire du camping a été l'objet d'une demande de référendum puis d'une votation populaire, dont le résultat est contesté en justice (Cf. ci-après chapitre 7.3, Sports, culture et loisirs, Camping de La Tène).

Le Conseil général a aussi accepté d'autres rapports du Conseil communal, soit la création d'une vignette associative pour le stationnement de véhicules dans les parkings de la zone touristique de La Tène et la vente d'une surface de 20'569 m^2 à Thielle en vue de la réalisation de 28 unités d'habitation individuelles.

Le Législatif a aussi pris acte des rapports d'information sur le projet d'implantation d'un casino et de réaménagement de la zone de tourisme de Thielle, sur la modification de la dénomination des salles de l'Espace Perrier et sur le projet d'agglomération RUN (volet transports et urbanisation).

L'année 2010 a été riche en propositions émanant de conseillers généraux (un projet d'arrêté et quatre motions) et le Conseil communal a été amené à répondre à plusieurs questions et interpellations, parfois adressées dans les *Divers*.

Le Législatif a ainsi accepté une motion du groupe PLRT relative au renforcement des possibilités d'accès aux transports publics aux abords de la gare de Marin (qui doit encore faire l'objet d'un rapport de la part du Conseil communal) mais il a rejeté trois autres motions à savoir une première émanant de conseillers généraux PLRT relative à la création de conditions-cadre permettant la mise à disposition du club de pétanque d'un terrain pour l'érection d'une halle, une seconde de conseillers généraux PLRT concernant le cheminement piétonnier entre les hameaux de Thielle et de Wavre et une troisième du conseiller général Eric Flury (PSLT) au sujet de la sécurité à l'arrêt de bus d'Epagnier. Il a également refusé de donner suite au projet d'arrêté émanant de conseillers généraux membres de la commission financière en vue de la modification du montant de la taxe d'épuration.

Il est relevé que le rapport du Conseil communal en réponse à la motion issue de plusieurs conseillers généraux, déposée par Nathalie Fellrath, et acceptée par le Conseil général le 1er octobre 2009, est en rédaction et qu'il sera selon toute vraisemblance mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Législatif.

En 2010, le Conseil communal a répondu à diverses questions, notamment du groupe PSLT concernant un abonnement écolier Onde Verte, du conseiller général Joao de Almeida (ELT) relative à l'entretien de l'édicule sur la place du village, du conseiller général Remo Siliprandi (PSLT) sur la terminologie utilisée pour dénommer le Collège Billeter et la place Paroz, du conseiller général Francis Boss (PSLT) au sujet de l'abattage des peupliers au chemin du Chenevier, de la conseillère générale Aline Humbert (PSLT) concernant la pose de modérateurs de trafic ou autres installations dans le village de Thielle, sur la route cantonale en direction de Cornaux.

Il a également répondu à deux interpellations, la première du conseiller général Jean-Jacques Masson (PSLT) concernant la politique du Conseil communal en matière de congés maternité non-rémunérés, et la seconde du conseiller général Daniel Jolidon (ELT) concernant le logotype communal.

Dans un cadre plus récréatif, le Conseil communal a organisé à l'intention du Conseil général une visite des installations techniques de l'Espace Perrier et de la CSUM et des écoles. Certains conseillers généraux ont également pu visiter le Théâtre du Passage de Neuchâtel, ceci suite à une invitation du directeur.

Personnel

En 2010, les mutations suivantes ont eu lieu :

- Arrivée de Swen Meyer, service de voirie, le 1er mars (après intérim)
- Départ de Sarah Staub, service financier, le 30 avril (en intérim)
- Départ de Yolan Droz, stagiaire, Espace Troglodyte, le 30 juin
- Arrivée de Diana Frosio, apprentie employée de commerce, le 1er août
- Arrivée de Tiago Correia, apprenti agent d'exploitation, le 1er août
- Départ en retraite de Pierre Wälti, service de voirie, le 31 août
- Arrivée de Bardosh Balla, stagiaire, service de conciergerie, le 31 août

En outre, les services communaux ont accueilli différentes personnes placées par l'ORP (3 à l'administration et 2 au service de voirie).

S'agissant de l'administration proprement dite, l'année 2010 a été caractérisée par la réduction de 30% du taux d'activité du préposé au contrôle des habitants et par son affectation pour un taux correspondant au service financier (gestion du contentieux), ceci suite à la perte de certaines prestations communales (p.ex. en matière de prestations complémentaires, qui ont été transférées à l'agence régionale AVS (ARAVS) de l'Entre-deux-Lacs, et suite à l'introduction du passeport biométrique). Par ailleurs, il a été pris la décision de généraliser la fermeture du guichet communal les après-midi lors de toutes les périodes de vacances scolaires (printemps, été, automne et fin d'année).

Au plan des ressources humaines, les fonctions (postes de travail) de tous les services communaux ont été l'objet de descriptions et l'année 2011 verra débuter des entretiens d'évaluation avec fixations d'objectifs, selon une fréquence annuelle ou autre selon nécessité. A noter que l'administrateur et ses adjoints ont déjà subi un entretien d'évaluation en 2010.

La collaboration avec le service bénévole de La Tène (SBLT) a été poursuivie et améliorée suite à l'entrée en fonction d'un nouveau comité. Pour mémoire, l'administration communale est chargée de recueillir les réservations pour des transports et de les transmettre aux bénévoles.

Une collaboration entre l'administration et la bibliothèque-médiathèque a été initiée afin de mettre en valeur les expositions (présentations de divers objets et affiches dans les locaux sis Auguste-Bachelin 4).

Les ventes des 3 cartes journalières CFF ont été poursuivies (91% de vente annuelle) et, moyennant certaines conditions, ont été ouvertes aux externes (progression des ventes de 3%).

Les réflexions et les travaux ont été continués en 2010 en vue d'optimiser les différents services communaux et d'en réduire le coût de fonctionnement. Après la mise en place de différents logiciels ad hoc pour la gestion des locations de salles (Gelore en 2009), pour effectuer les opérations de dépouillements lors des élections (Syden en 2009) et pour assurer le suivi et gérer les temps de travail (Timelead en 2010), une étude a été débutée afin de diminuer les coûts de téléphonie, p.ex. ceci en faisant migrer la téléphonie fixe communale d'un système analogique vers un système numérique, en adaptant voire en étendant le contrat community mobile network (CMN) en vigueur avec Swisscom. La concrétisation de ce projet devrait pouvoir être l'objet d'une demande de crédit au Conseil général en 2011 ou 2012.

ACN

L'Association des communes neuchâteloises (ACN) a pour but d'être l'interlocuteur privilégié de l'Etat sur les questions touchant les communes, de favoriser l'échange d'informations sur des sujets d'intérêt commun ainsi que de renforcer les liens entre les autorités communales. Elle a, à sa tête, un comité composé de 13 membres qui s'est réuni à 11 reprises en 2010. Les procès-verbaux des séances du comité représentent une source d'informations appréciée par les administrations communales.

La commune de La Tène en est membre et un représentant du Conseil communal siège au sein du comité. L'ACN dispose d'un site Internet (www.acn-ne.ch).

En 2010, l'ACN a notamment procédé à diverses actions en lien avec la nouvelle LTVA (organisation d'un séminaire pour les collectivités publiques en collaboration avec la société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloises – SAFCN), les redevances électriques (organisation d'une séance d'information le 18 juin 2010, discussions avec le Groupe E SA et élaboration d'un modèle de rapport et d'arrêté pour les communes), les effets des mesures tarifaires 2010 sur la carte journalière des communes (intervention auprès de l'Union des transports publics demandant à renoncer à la restriction de validité des cartes journalières des communes), l'Association des cliniques dentaires mobiles – ACDM (enquête pour connaître la position des communes face à l'achat d'une nouvelle caravane ; Cf. également ci-dessous au chapitre 7.4, Santé, Service médical des écoles).

L'ACN a également été consultée sur de nombreux dossiers par le Conseil d'Etat, notamment sur la loi sur l'harmonisation des registres et le contrôle des habitants, la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et le projet de loi sur le développement territorial (P-LDTer), les conséquences de la RPT sur le coût des frais de scolarisation en écoles spécialisées, le projet de loi sur la protection et la gestion des eaux (LPGE), le projet de loi portant révision de la loi sur l'énergie et l'approvisionnement en électricité, le projet de loi portant révision de la fiscalité des personnes morales, le projet de loi d'introduction de la législation fédérale sur la géoinformation (LCGéo) et la loi cantonale sur la géoinformation (LGéo), le projet de convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE), le plan directeur cantonal sur l'aménagement du territoire, la révision de la procédure des permis de construire, etc.

Enfin, l'ACN a continué de représenter les communes dans des commissions et groupes de travail sur des dossiers particuliers, notamment concernant le désenchevêtrement des tâches Etat/communes, la commission du guichet unique, la commission de gestion des déchets, la commission pour les structures d'accueil de la petite enfance, le projet ACCORD et les guichets sociaux régionaux et la régionalisation de l'école obligatoire.

Projets de fusions de communes

Grand-Entre-deux-Lacs[1] : les Conseils communaux de Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, La Tène, Le Landeron, Lignières et Saint-Blaise estiment que des réflexions de rapprochements et/ou de fusions de communes sont indispensables.

[1] Dénomination provisoire

Ils ont l'ambition de se positionner en véritables acteurs et de donner à la population de l'Entre-deux-Lacs les clés de son destin.

Un groupe de travail, qui s'est réuni à quatre reprises en 2010, a toutefois rapidement conclu à la nécessité de confier à un mandataire une étude d'opportunité.

L'étude commandée par les 8 communes vise deux objectifs généraux :

- réaliser une étude d'opportunité identifiant les bases d'un projet de société commun
- établir une analyse individuelle, par commune, des avantages, des inconvénients, des opportunités et les risques d'un rapprochement ou d'une fusion

Les résultats de cette étude seront connus au printemps 2011.

Nouveau Neuchâtel[2] : ce second processus de réflexions en vue d'une éventuelle fusion concerne 8 communes également, soit celles de Corcelles-Cormondrèche, Enges, Hauterive, La Tène, Neuchâtel, Peseux, Saint-Blaise et Valangin.

Entamées formellement le 10 janvier 2011 en nos locaux de l'Espace Perrier, les discussions ont conduit à la création d'un comité de pilotage et de 2 groupes de travail. Une étude a été confiée au même mandataire que celui engagé pour mener celle du Grand-Entre-deux-Lacs.

Si pour l'instant, l'état d'avancement des études ne permet pas de soumettre l'un ou l'autre des projets à l'appréciation du Conseil général, le Conseil communal livre d'ores et déjà son ordre de priorité, mettant en premier lieu le Grand-Entre-deux-Lacs (8 communes), en deuxième ordre un Entre-deux-Lacs à 4 communes (la Paroisse politique y compris Enges) et en dernière position le projet de Nouveau Neuchâtel. Etant entendu que le temps venu, le Conseil général puis la population auront le dernier mot.

7.1 Sécurité publique

Naturalisations et agrégations

La commission s'est réunie à 6 reprises. Elle a traité 12 dossiers de réception (11 adultes et 3 enfants) et a examiné 8 dossiers finaux (10 adultes et 8 enfants).

L'année 2010 a été celle de la régularisation du rythme de travail, après une année 2009 intensive en raison du rattrapage par l'Etat dans le traitement de ses dossiers.

Police

Le contrat de prestations conclu initialement entre la commune de Marin-Epagnier et la Police neuchâteloise a été adapté aux nouveaux besoins de la commune de La Tène (extension aux villages de Thielle et de Wavre).

Des entretiens réguliers ont lieu avec les représentants de la Police neuchâteloise et des rapports hebdomadaires du poste de Marin permettent de suivre d'assez près la situation sur le territoire communal. Toutefois, le Conseil communal juge pour l'instant insuffisant le contenu des comptes rendus par la Police neuchâteloise de ses activités sur le territoire communal. Une demande a été déposée dans un sens d'amélioration.

[2] Dénomination provisoire

En matière de circulation, 32 contrôles de vitesse ont été effectués dans les zones 30 et 50 km/h, générant 353 amendes et dénonciations pour 5'540 véhicules contrôlés. Le nombre d'accidents de circulation ayant nécessité une intervention policière s'est élevé à 7 en 2010, pour 4 blessés.

Une part de 50% du total du produit des amendes d'ordre délivrées sur le territoire communal a été reversée dans la caisse communale (près de 80'000 francs en 2010).

Feu

En 2010, le Syndicat du Feu du Bas-Lac (SFBL) est intervenu à 84 reprises dans les communes membres (47 en 2009), dont à 50 occasions à La Tène (27 en 2009). Aucun sinistre grave n'est toutefois à déplorer, si ce n'est un début d'incendie dans la pizzeria *La Pergola* à Marin.

La commission de la police du feu a tenu 7 séances. Les visites annuelles des bâtiments ont eu lieu les 20 février, 29 mai, 11 septembre et 20 novembre. Ce faisant, 162 bâtiments, sur les 1'231 que compte la commune, ont été inspectés. D'une manière générale, les prescriptions de sécurité sont bien respectées et les demandes de mise en conformité sont contrôlées après coup.

La réunion annuelle des commissions de Police du feu, sous l'égide de l'ECAP, a eu lieu le 23 octobre à Neuchâtel.

Protection civile

Le Conseil communal n'a rien de particulier à signaler si ce n'est la bonne collaboration qui existe entre les communes et l'Organisation de protection civile du Littoral Centre (OPC-LC) pour des travaux d'intérêt général.

La nouvelle organisation cantonale est opérationnelle et le poste sanitaire des Perveuils a été remis à l'OPC-LC, qui en couvre les frais.

Le poste de commandement sous la salle de gymnastique de Marin est maintenant désaffecté. Certaines archives communales y ont été entreposées et un nouveau local a été loué (4 locaux au total).

Circulation

La commission de circulation, des transports et de l'agglomération a siégé à 6 reprises pour traiter des dossiers relevant de sa compétence.

Pendant l'année écoulée, la commission a été particulièrement attentive aux problèmes de circulation posés par le développement des centres commerciaux de Marin-Centre et Jumbo. Elle est également partie prenante dans le futur aménagement de la rue de la Gare et elle suit de près l'aménagement de mesures de limitation de vitesse sur la route Thielle-Cornaux.

L'aménagement de la piste cyclable Wavre-Marin, avec un passage par-dessus l'autoroute (passerelle), figure en bonne place de ses préoccupations.

Le Conseil communal renvoie au rapport de la période 2009/2010 de la commission dont le Conseil général a pris acte lors de sa séance du 30 septembre 2010.

7.2 Enseignement et formation

Conseil d'établissement scolaire

Le conseil d'établissement scolaire, organe consultatif, a siégé à 5 reprises.

Après avoir finalisé le règlement d'établissement des écoles enfantine et primaire, qui a été entériné par le Conseil général le 17 juin 2010, la commission œuvre maintenant au réaménagement des alentours des écoles. Elle s'est vue présenter, avec les commissions financière et ad hoc chargée d'étudier un concept communal pour l'accueil extrafamilial, le projet de création d'une crèche à Wavre.

Ecoles enfantine et primaire

En 2010 comme en 2009, le Conseil communal et la direction ont poursuivi la mise en place d'une structure unique gérant les 2 sites de Marin et de Wavre.

Effectifs : le nombre d'élèves scolarisés en 2010 a été le suivant :

Ecole enfantine (EE)			
	Janvier	Décembre	Nombre de classes
1EE	50	59	2.5 puis 3
2EE	55	52	2.5 puis 3
Total EE	105	111	5 puis 6

Ecole primaire (EP)			
	Janvier	Décembre	Nombre de classes
1EP	51	59	2.5 puis 3
2EP	57	50	2.5
3EP	85	57	4 puis 3.5
4EP	70	85	4
5EP	52	68	4
Total EP	315	319	17

Figure 3 : effectifs des écoles enfantine et primaire

Organisation spatiale : les locaux des différents bâtiments sont utilisés ainsi :

- Vieux Collège (Marin) : 5 salles d'école enfantine, 1 salle réservée à l'appui pédagogique, aux devoirs surveillés, aux classes de culture étrangère et 1 salle de soutien pédagogique
- Collège des Tertres (Marin) : 11 salles d'école primaire, 1 salle de soutien intensif, 1 salle d'activités créatrices manuelles (ACM), 1 salle de réunions, 1 salle des maîtres, 1 bureau de direction
- CSUM (Marin) : 1 salle d'école primaire, 1 infirmerie, 1 salle d'activités créatrices sur textiles (ACT)
- Collège de Wavre (Wavre) : 1 salle d'école enfantine, 4 salles d'école primaire, 1 salle d'ACM, 1 salle polyvalente (soutien, éducation par le mouvement et diverses activités comme Tatout, prévention contre les morsures de chiens, répétitions d'ensembles, etc.), 1 salle des maîtres
- Salle Cité Martini (Espace Perrier à Marin) : 1 salle pour l'éducation par le mouvement, la rythmique, le tennis de table et diverses activités (Tatout, prévention contre les morsures de chiens, spectacles, répétitions d'ensembles, etc.)

Education physique : les cours ont eu lieu dans les salles de gymnastique du collège Billeter (31 périodes hebdomadaires) et de la CSUM (2 périodes) ainsi que dans la salle omnisports du CIS Sports et Loisirs Marin (24 périodes). La leçon de gymnastique de la classe enfantine du collège de Wavre a lieu dans la grande salle de l'ancien bureau communal. Chaque classe primaire bénéficie de 6 à 7 heures annuelles de natation au bassin scolaire du Mail.

Activités parascolaires : en plus des camps de ski (2 camps en 2009-2010 pour les élèves de 4e et 5e primaires), certaines classes organisent aussi des camps verts, des journées de sports d'hiver, des courses d'école, des sorties à la patinoire, des joutes sportives. Elles participent à des concerts, à des animations de course d'orientation, du service de l'énergie, de la prévention contre les morsures de chiens, du tri des déchets, etc. Enfin, chaque classe vient une fois toutes les 5 semaines à la bibliothèque-médiathèque, pour assister à une animation organisée par les bibliothécaires et pour emprunter des livres, des CD et des DVD.

Mutations dans le corps enseignant : Laetycia Dessybourg a été engagée pour prendre la direction de la 5e classe d'école enfantine. Il n'y a eu aucun départ en retraite.

Direction : pendant l'année scolaire 2009-2010, puis 2010-2011, la direction a participé à la mise sur pied d'une nouvelle structure régionale dans le cadre de l'actuelle ESRN (Cf. ci-dessous). Avec l'accord du département, le contrat du directeur a été prolongé jusqu'à la date d'entrée en vigueur des nouvelles structures.

Sécurité : les patrouilleurs sont présents à Marin à 08h00, 09h00, 11h50, 13h30 et 15h25 sur les rues de la Gare et de la Fleur-de-Lys. Les élèves de l'école enfantine reçoivent un baudrier qu'ils sont encouragés à porter jusqu'en 2e année primaire.

Transports : le transport des élèves au CIS Sports et Loisirs Marin, à la piscine du Mail, aux camps de ski à Zinal et aux Collons, aux patinoires de Neuchâtel ainsi qu'à la bibliothèque-médiathèque (élèves du collège de Wavre) est effectué par l'entreprise Robert Fischer Voyages. Cette entreprise assure aussi, sans frais, les transports à la patinoire lorsque ces cours ont lieu en même temps que ceux de gymnastique.

Elèves des Broillets : une convention signée le 6 décembre 2010 entre les Conseils communaux de La Tène et de Cornaux règle la fréquentation de l'établissement scolaire de La Tène par les enfants des familles domiciliées à la rue des Broillets 48 et 50 (territoire de Cornaux). Elle s'axe sur un forfait par enfant et par année scolaire (EE : 5'000 francs ; EP : 6'500 francs), indexé à la progression de l'IPC et est librement résiliable pour la fin de chaque année scolaire.

<u>Ecole secondaire régionale de Neuchâtel (ESRN)</u>

En 2010, l'ESRN a accueilli en moyenne 2'816.5 élèves (contre 2'798 en 2009) des 15 communes du syndicat (Neuchâtel, Hauterive, Saint-Blaise, La Tène, Cornaux, Cressier, Enges, Le Landeron, Lignières, Peseux, Corcelles-Cormondrèche, Fenin-Villars-Saules, Savagnier, Valangin et Montmollin). Le nombre de classes s'est élevé à 155, en augmentation de 3 unités par rapport à 2009. Pour La Tène, l'effectif moyen 2010 s'est élevé à 279.5 élèves (contre 278 élèves en 2009).

Le nombre moyen d'élèves tient compte pour ¾ de l'effectif le plus élevé entre janvier et août et pour ¼ de l'effectif le plus élevé entre septembre et décembre.

Le prix coûtant net/élève se monte à 9'913.65 francs (contre 10'027.50 francs en 2009) et est inférieur aux prévisions budgétaires de 519.80 francs. Globalement, c'est la bonne maîtrise des charges à tous les niveaux de l'Ecole qui participe à ce résultat. Les mesures salariales appliquées par l'Etat pour l'exercice 2010 font momentanément baisser le coût net/élève sous la barre des 10'000 francs.

L'exercice 2010 présente des charges pour un montant total de 43.115 millions de francs (contre 43.06 millions en 2009), en baisse par rapport au budget de 1.187 million (-2.68%). Les revenus se montent eux à 14.984 millions (contre 14.82 millions en 2009) et sont parfaitement conformes au budget (différence de 511.90 francs !). La charge résiduelle nette pour les communes s'élève à 28.13 millions (contre 28.24 millions en 2009), inférieure aux prévisions budgétaires de 1.188 million (-4.05%).

ESRN et HarmoS : la mise en place du concordat HarmoS implique une réforme du système scolaire du canton de Neuchâtel (harmonisation des objectifs et structures de l'école obligatoire). L'option stratégique retenue est celle d'une régionalisation du système scolaire. Le mandat est donné aux communes de mettre en place, d'ici à la rentrée 2012/2013, une organisation scolaire correspondant au modèle général des *cercles scolaires* défini par l'Etat.

Ainsi, le cercle scolaire 1 regroupe les 15 communes du syndicat ESRN, qui totalisent environ 7'500 élèves dans les trois cycles pour environ 475 enseignants équivalent plein temps (EPT). Cet effectif d'élèves dépasse le tiers de celui du canton et il est réparti en 423 classes situées dans 41 bâtiments ou collèges. En 2009, les charges consolidées des écoles enfantine, primaire et secondaire se sont montées à 52.6 millions de francs, répartis à raison de 24.6 millions pour les écoles enfantine et primaire et 28 millions pour l'école secondaire.

Les 15 communes du syndicat ESRN ont pour objectif d'intégrer toutes ces composantes dans la future Ecole primaire et secondaire régionale de Neuchâtel (EPSRN – nom provisoire). Un comité de projet a été créé et travaille à l'élaboration du rapport et du projet de règlement à l'intention du conseil intercommunal de l'ESRN et des communes membres, avec pour volonté de le soumettre à l'approbation du législatif lors de la séance du conseil intercommunal du 9 juin 2011. Si le projet est accepté, les communes auront jusqu'à la fin de l'automne pour le soumettre à leur Conseil général respectif.

Subventionnement Onde Verte des transports scolaires

Depuis le début de la rentrée scolaire 2010/2011, les élèves laténiens des écoles enfantine, primaire et secondaire bénéficient d'une subvention pour les transports, qui repose sur l'arrêté du Conseil général y relatif du 1er octobre 2009.

Cette subvention est allouée aux élèves habitant dans un rayon de plus d'un kilomètre autour de l'établissement scolaire qu'ils fréquentent. Son montant est décroissant selon le revenu imposable des parents.

Ecole	Collège	Nb total d'élèves*	Subventions accordées	Genre	C2010	B2010
EE	Marin Wavre	94 18			0	1'000
EP	Marin Wavre	253 66	2	1 cat. C 1 cat. D	190	7'000
ESRN	Marin St-Blaise Neuchâtel	118 144 1	3 67 1	1 cat. A 2 cat. D 22 cat. A 5 cat. B 14 cat. C 26 cat. D 1 cat. A	15'278	18'000
Total		694	73	24 cat. A 5 cat. B 15 cat. C 29 cat. D	15'468	26'000

* Nombre d'élèves en début d'année scolaire 2010/2011, qui ne correspond pas au critère de *nombre moyen* des élèves pris en considération par l'ESRN pour déterminer les parts communales

Figure 4 : statistique subventionnement Onde Verte 2010

Service de conciergerie

Le service de conciergerie (4 employés pour 400% de taux de d'occupation) a accueilli un apprenti CFC d'agent d'exploitation en août 2010 ainsi qu'une personne placée par les offices régionaux de placement (ORP).

Pour mémoire, le service de conciergerie assume le nettoyage et l'entretien de l'Espace Perrier et du parking de la CSUM, en sus de ceux des bâtiments scolaires (le Vieux Collège, les collèges primaires de Marin et de Wavre, le collège Billeter, les salles de gymnastique) et de la cour des écoles. Ils participent activement au ramassage du vieux papier et aux fêtes scolaires, préparent les skis en vue des camps de ski, gèrent la mise à disposition des locaux lors de locations et de manifestations, assument un service de piquet, etc.

Les employés de ce services ont rempli leurs missions avec courage et abnégation. Une part non-négligeable de leur travail est monopolisée par l'augmentation des incivilités des élèves et des jeunes gens qui, sans gêne, souillent les espaces extérieurs et les places de jeux autour des collèges.

7.3 Culture, loisirs et sports

Bibliothèque-médiathèque

La bibliothèque-médiathèque de Marin reste très fréquentée, malgré un léger tassement des prêts (40'744 en 2010 contre 41'482 en 2009 et 39'699 en 2008) et est la plus importante du réseau de l'association Bibliobus.

En 2010, l'horaire d'ouverture au public a été adapté pour notamment mieux cadrer les besoins des utilisateurs. Il est actuellement le suivant :

Mardi	10h00 - 12h00	15h00 - 19h00
Mercredi		15h00 - 19h00
Jeudi		15h00 - 19h00
Vendredi	10h00 - 12h00	

Figure 5 : horaire de la bibliothèque-médiathèque

Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel (SITRN)

En 2010, le Théâtre du Passage a fêté ses 10 ans d'existence. Ce faisant, il a :

- proposé 43 spectacles, pour un total de 129 représentations, dont 8 supplémentaires
- accueilli 28'436 spectateurs
- compté 1'817 abonnés, soit 1'390 abonnements de saison, 308 pass'humour, 37 abonnements famille, ainsi que 82 Pass pour les étudiants et les apprentis
- organisé 77 représentations scolaires de 10 spectacles différents, pour quelque 5'000 élèves des classes enfantines au secondaire II
- proposé 12 manifestations (concerts, rencontres, conférences, ateliers) en plus de sa saison ainsi que deux *journées Portes ouvertes* à l'occasion de son dixième anniversaire
- géré 30 dossiers de location de ses infrastructures, pour une cinquantaine de manifestations hors abonnement

Les comptes 2010 ont bouclé avec des charges de 4.1 millions de francs (contre 3.9 millions en 2009) et des produits de 1.6 million (contre 1.9 million en 2009), dont près de 0.9 million de francs de billetterie, la participation des communes se montant ainsi à près de 2.3 millions.

En 2010, le conseil intercommunal a siégé à 2 reprises, le comité de direction 4 fois et la commission financière à 2 occasions.

ANIMATENE - GASL

Ces associations se portent bien et les spectacles et animations estivales rencontrent toujours un joli succès. La population est toujours aussi nombreuse à participer à Ciné-Tène et à la Fête nationale.

Sous l'égide du Groupement des associations et des sociétés locales (GASL), la commune de La Tène a participé pour la première fois à "La Suisse bouge", un concept national incitant la population à se bouger. Le succès a été mitigé en 2010 et la participation laténienne 2011 sera revue et rendue plus dynamique.

Sports

L'activité sportive a été soutenue par le Conseil communal, par diverses aides directes (p.ex. subventions financières) et/ou indirectes (p.ex. mise à disposition de locaux à tarif préférentiel voire gratuitement).

Les réservations des salles de sports au moyen du logiciel GELORE entrent dans une certaine normalité, malgré quelques heurts auxquels la collaboration de dirigeants des clubs et le personnel de l'administration permet de remédier.

Le 17 juin 2010, la commission ad hoc chargée d'étudier l'opportunité et la faisabilité de la zone sportive de La Tène a rendu son rapport, dont le Conseil général a pris acte. Ce rapport a dressé un inventaire des besoins des sociétés locales actives sur le site, et à propos desquels le Conseil communal a été heureux de constater qu'ils étaient conformes à la propre appréhension qu'il avait déjà de la situation. Ce faisant, il a décidé d'opter pour une politique d'investissements pragmatiques, tenant compte d'une part des priorités des besoins et d'autre part de l'état des finances communales. Ainsi, après étude, l'effort principal sera concentré en 2011 sur la définition d'un terrain communal pour accueillir le boulodrome du Club de pétanque de Marin-Epagnier (un rapport à l'attention du Conseil général sera déposé en 2011), couplé avec la réfection du terrain d'entraînements du FC Marin-Sports. La remise en état du parking situé entre le CIS Sports et Loisirs Marin et le terrain principal du FC Marin-Sports est également envisagée, pour un coût dans la limite des compétences du Conseil communal.

Places et aires de jeux

Comme en 2009, aucun accident majeur sur les places et aires de jeux n'a été signalé. L'assainissement des places de jeux en 2008 et la mise en œuvre en 2010 d'un système *contrôle qualité*, tel que recommandé par la bureau de prévention des accidents (BPA) ont certainement contribué à cette heureuse situation.

Les places et aires de jeux ont été entretenues par le service de voirie, ceci de manière remarquable, et leur état peut être qualifié de bon.

La tour en bois sise devant le restaurant du CIS Sports et Loisirs Marin, qui avait environ 20 ans, a été supprimée à l'automne, ceci pour des raison de sécurité et de non-conformité. Elle sera remplacée par une nouvelle installation au printemps 2011.

Espace Troglodyte (le Troglo)

Le Troglo a continué de jouer un rôle important auprès de la jeunesse de la commune, contribuant à prévenir l'exclusion, en incitant les jeunes à développer des modes d'expression valorisants et constructifs, et collaborant de manière concrète au renforcement du tissu et des liens sociaux, en favorisant les échanges, la solidarité et la citoyenneté.

L'activité socioculturelle du centre de jeunesse a été intense et diversifiée en 2010, tant sur le plan de l'accueil que des animations proposées. Les animateurs ont multiplié les collaborations avec divers acteurs de la vie culturelle et sociale communale ainsi qu'avec d'autres partenaires lors de différentes manifestations.

Les grandes lignes de l'accueil 2010 au Troglo peuvent être ainsi résumées :

- le nombre de jeunes accueillis au Troglo a augmenté sensiblement tant pour le secteur enfants (8 – 12 ans) que pour le secteur adolescents (13 – 18 ans) ; la fréquentation journalière est passée de 25 à 30 passages, soit une fréquentation mensuelle de 600 jeunes
- l'accent a été mis sur l'accompagnement et le suivi de l'équipe de monitrices/moniteurs impliqués dans diverses manifestations.
- quelques jeunes adultes ont été accompagnés dans la recherche d'un emploi, et les animateurs leur ont prêté une oreille attentive quant à leurs préoccupations personnelles et les ont encouragés à poursuivre dans leurs démarches, parfois difficiles

Le centre a mis l'accent sur les animations et collaborations suivantes :

- organisation d'une disco pour les 8 – 12 ans (une première dans la commune)
- collaboration avec la Ludotène pour la réédition de la fête nationale du jeu
- collaboration avec l'APELT et la Ludotène pour l'organisation d'une fête multiculturelle *Je Tène* qui a lieu en 2011 et création d'un groupe de travail
- participation active au La Tène Festival (création et animation du village des P'tits Celtes en collaboration avec le Laténium)
- participation à la semaine de promotion des métiers « Capacité » organisée du 6 au 11 septembre à Neuchâtel
- programmes spéciaux « activités vacances scolaires »
- Noël du Troglo
- démonstration et promotion pour l'activité musicale « X-PRIME TOI ! » dans la cour des collèges (atelier d'expression musicale)
- contacts réguliers avec les médias pour diffuser des informations à la population de la commune sur l'activité du centre
- continuité des rencontres avec les directions des écoles primaire et secondaire
- poursuite de la mise en valeur des extérieurs du centre, notamment à travers les activités en lien avec les jardins du Troglo

Camping de La Tène

En 2010, 9'722 nuitées ont été enregistrées, contre 9'441 en 2008 et 10'936 en 2009, et ce qui permet de qualifier la saison de *moyenne*.

A noter que le camping a conservé deux parcelles sur lesquelles deux mobilhomes sont loués durant la saison.

Bien qu'acceptée en votation populaire le 28 novembre 2010, suite à un référendum populaire, la reconstruction du bâtiment sanitaire reste bloquée en raison d'un recours de l'un des référendaires. Dans l'attente des travaux, il s'agit de parer au plus pressé afin d'offrir aux clients du camping des conditions d'hygiène encore acceptables. En 2011, le nouveau responsable du camping, François Wermeille, est entré en fonction afin de remplacer Hubert Tissot qui a pris sa retraite après 33 années de bons et loyaux services.

La commission des sites de loisirs et des espaces publics a tenu 7 séances en 2010. Outre le dossier de l'assainissement et de la rénovation du camping, elle a proposé la création d'un agora devant l'entrée principale du nouveau Marin-Centre, lequel devra permettre l'organisation de manifestations culturelles ou commerciales. Cette proposition a été acceptée avec enthousiasme par le maître de l'ouvrage.

La Ramée

Le dragage du port est terminé et la réfection de la rampe de mise à l'eau a été effectuée début 2011.

7.4 Santé

Service médical des écoles

Mme la doctoresse Catherine Bourban-Jirounek assure la prestation de médecin scolaire de La Tène depuis janvier 2009. A ce titre, elle a visité l'ensemble des élèves (sauf les élèves de 1P qui doivent faire cette visite chez leur pédiatre avant leur entrée à l'école obligatoire) et a contrôlé tous les carnets de vaccination. Elle a

averti les parents d'élèves concernés par un des problèmes de surpoids ou de vue. Enfin, elle a participé avec d'autres acteurs à une soirée de prévention santé, organisée conjointement avec l'ESRN, l'association des parents d'élèves (APELT) et la direction des écoles.

Une audiométriste a contrôlé l'ouïe des enfants de 1P et 4P.

La clinique dentaire mobile a contrôlé la santé bucco-dentaire (dépistage) des élèves et une personne a donné une leçon de prophylaxie dentaire à chaque classe. Il est à noter qu'à fin 2010, la commune de La Tène a résilié la partie de la convention la liant à l'association des cliniques dentaires mobiles (ACDM) concernant le dépistage, ceci principalement pour des raisons de coûts en lien avec le remplacement d'une nouvelle caravane et en raison de la nécessité de pouvoir organiser sereinement le dépistage 2011/2012, alors même que le nombre important de communes membres démissionnaires fait craindre jusqu'à la dissolution pure et simple de l'association. Ceci étant, le dépistage aura dorénavant lieu par des dentistes locaux et la prestation de prophylaxie est (temporairement) maintenue à l'association.

Le GIS (groupe d'information sexuelle et d'éducation à la santé) est intervenu dans les classes de 5P et a rencontré les parents d'élèves de l'école enfantine.

Salubrité publique

En 2010, la commission de salubrité a siégé à 7 reprises.

Comme d'habitude, elle a participé aux visites d'immeubles en compagnie de la commission de la police du feu et a profité de ces occasions pour visiter les villages de la commune.

Elle est intervenue dans deux cas particuliers, en premier lieu pour un studio et des locaux sanitaires communs à la rue des Couviers 4 et, en second lieu, dans le cas d'émanation de bruit et d'odeurs d'une entreprise à la rue Charles-Perrier. Le propriétaire de l'immeuble dans le premier cas et le service de l'énergie et de l'environnement dans le second prendront les mesures nécessaires pour remédier aux inconvénients soulevés.

7.5 Prévoyance sociale

Structure d'accueil

Après l'agrandissement en 2009 des locaux occupés au 1er étage de la CSUM par la structure d'accueil de l'enfance Les Moussaillons, l'année 2010 a vu achever les diverses mesures pour décompter séparément les charges (p.ex. eau, électricité, déchets, etc.).

Institutions pour mineurs handicapés

En 2010, 7 mineurs laténiens étaient placés dans des institutions telles les fondations Perce-Neige ou Borel.

Pour mémoire, les parts des communes vont augmenter en 2011 en raison de la première facturation sur la base de la loi portant modification de la loi d'organisation scolaire (LOS) et de la loi sur les établissements spécialisés pour enfants et adolescents (LESEA). Le forfait jusqu'alors de 10 francs/jour/mineur sera ligné sur le coût moyen de scolarité tel que calculé par l'office fédéral de la statistique (OFS), soit environ 36.50 francs/jour/mineur en 2010.

Action sociale et guichet social régional (GSR) de l'Entre-deux-Lacs

Avec une charge nette financière totale de 0.722 million de francs, les comptes 2010 du guichet social régional (réunion du service social régional de l'Entre-deux-Lacs – SSREDL – et de l'agence régionale AVS – ARAVS) bouclent avec un excédent de charges inférieur au budget prévu (0.724 million).

Il est à noter que 2010 a été l'année du regroupement des agences communales AVS/AI. Cette deuxième étape de la régionalisation des prestations sociales a permis, d'une part, d'uniformiser les pratiques en la matière et, d'autre part, de mettre en place un nouveau service public intercommunal efficient.

La commission sociale régionale (CSR) s'est réunie à 12 reprises et a traité 148 nouvelles demandes d'aide sociale. Au 31 décembre 2010, le service social régional comptait 392 dossiers en traitement et l'agence régionale AVS 692 dossiers en prestations complémentaires ouverts.

La date de réalisation de la troisième étape relative au regroupement de la gestion de certaines prestations sociales cantonales, comme les bourses d'étude, les emplois temporaires, le recouvrement d'avances d'entretien, l'assurance-maladie, etc. demeure encore incertaine, sachant que l'échéance 2012 initialement annoncée ne pourra vraisemblablement pas être tenue.

7.6 Trafic

La commission des travaux publics et des services industriels a siégé à 7 reprises.

Service de voirie

Le service de voirie est composé de 6 personnes pour 600% de taux d'occupation. En 2010, il a été renforcé par une personne placée par les ORP. A noter qu'un employé est parti en retraite en août 2010 et l'intérimaire en place depuis novembre 2009 a été engagé.

Les missions principales du service sont le nettoyage et l'entretien des rues, des places, des espaces publics (arrêts de bus notamment), des rives et des berges (p.ex. La Ramée). Au rythme des saisons, il s'occupe également de l'aménagement, de l'entretien et du nettoyage des jardins publics et des fontaines, des zones de sports, des chemins piétonniers, des zones vertes à l'intérieur du périmètre des villages. Il prend également en charge le nettoyage des alentours du réservoir d'eau de La Prévôté et gère le nettoyage des citerneaux, des stations de pompage et le curage de certaines conduites avec une entreprise privée.

Le marquage, la réparation de la signalisation routière, la surveillance des fouilles sur le domaine public, l'entretien des parkings payants de la zone touristique de La Tène, l'entretien du port de La Ramée, le ramassage du vieux papier avec les écoles, la location de divers matériels (p.ex. tente pour manifestations, tables et bancs, etc.) et la préparation de manifestations communales, la fauche des bords de routes et la taille des haies font aussi partie des missions du service de voirie. Il assure également une part importante de l'entretien des véhicules.

A noter que le service assure un service hivernal de piquet, afin de garantir un déblaiement et un salage des routes et trottoirs, ceci pour garantir la sécurité des piétons et des usagers de la route. La commune de La Tène a cependant fait sienne la politique de salage réduit en vigueur précédemment à Marin-Epagnier.

Introduite en juillet 2010, l'application de gestion et de contrôle des temps de travail Timelead revêt une importance particulière à l'égard du service de voirie. Elle a en effet été paramétrée de ~~telle~~ manière à faire apparaître les heures consacrées aux diverses tâches (p.ex. balayage, poubelles, marquage, déneigement, aires de jeux, etc.), mais aussi selon les lieux (p.ex. villages de Marin, Epagnier, Thielle et Wavre, site touristique de La Tène, aire de La Ramée, etc.) et en recensant ~~également~~ les heures d'utilisation des différents véhicules (p.ex. balayeuse, tracteurs, tondeuses, etc.). A la fin d'un exercice complet, il sera possible de procéder à diverses analyses en vue d'améliorer le fonctionnement du service et/ou de procéder à certains ajustements.

L'année 2010 a été singulièrement marquée par :

- la mise en œuvre d'une nouvelle organisation de travail au sein de ce dicastère, suite au renouvellement de l'équipe en 2009
- un entretien des rues, espaces verts et des terrains de jeux sans problème particulier, malgré un long hiver en début d'année et précoce en fin d'exercice
- le remplacement et le renouvellement d'une demi-douzaine de grandes poubelles (200 litres)
- un engagement spécial lors des fêtes scolaires de Marin et de Wavre, de la commémoration de la Fête nationale et de la première édition du La Tène Festival
- ~~la réfection partielle du couvert de la place du village à Marin~~

Le projet de renouvellement de plusieurs véhicules du service de voirie, qui n'a pas été achevé en 2010, sera l'une des tâches de l'exercice 2011.

Routes communales

Indéniablement, l'octroi par le Conseil général lors sa séance du 4 novembre 2010 d'un crédit d'étude de 110'000 francs afin de chiffrer l'assainissement du cadastre souterrain et le réaménagement urbain de la rue de la Gare et des rues adjacentes aura été le grand projet du dicastère en 2010.

En parallèle, la réfection de plusieurs secteurs de rues, la pose de deux arrêts de bus en béton (arrêt Marin-Village et arrêt Les Indiennes) et la réparation de plusieurs ruptures de conduites d'approvisionnement en eau ont également mis à contribution la capacité du service de voirie.

Les principaux défis que devra affronter le dicastère en 2011 sont les demandes de crédits pour l'assainissement et le réaménagement de la rue de la Gare et des rues adjacentes, la réfection de la rue des Sugiez et la route de Wavre (prolongement de la piste cyclable) et le remplacement d'anciens luminaires.

Trafic régional

Les engagements pris par la commune de La Tène suivent le cours « normal » des choses.

Il est toutefois intéressant de noter que les deux lignes encore en phase d'essai et pour lesquelles la commune de La Tène s'est financièrement engagée, soit le prolongement de la ligne 10 Peseux – Bôle (engagement dans le cadre de la COMUL) et la ligne CarPostal Marin – Le Landeron, présentent des signes très encourageants.

En effet, les objectifs sont atteints, notamment en termes de fréquentation. La ligne

CarPostal Marin – Le Landeron devrait pouvoir être reprise par le pot commun à la fin 2011, la période d'essai se terminant en décembre 2011.

Moins encourageant est le comportement du Conseil d'Etat par rapport à la politique cantonale en matière de transports.

Malgré un sévère avertissement signifié par le Grand Conseil en 2009, le Conseil d'Etat a à nouveau proposé en 2010 des coupes importantes dans l'offre des transports publics en 2010. Les Conférences régionales des transports (CRT) ont violemment réagi en dénonçant les velléités d'économies du gouvernement cantonal sur le dos des transports régionaux, dans le cadre de la RPLP.

7.7 Protection et aménagement de l'environnement

La commission de l'environnement et du développement durable a siégé 6 fois.

Service des eaux / approvisionnement en eau potable

L'organisation du service des eaux a été étoffée au moyen de compétences remplissant les exigences à la fois techniques et sanitaires, ceci afin d'offrir un service performant et de garantir une pleine et optimale sécurité en matière de distribution et d'approvisionnement en eau potable.

Le service des eaux est suivi sur le plan technique par quatre entreprises spécialisées dans différents domaines, ceci à l'entière satisfaction du Conseil communal. Le tableau ci-après donne un aperçu de l'organisation mise en place.

Domaine	Entreprise	Mandat / contrat	Activités
distribution	Hildenbrand SA (St-Blaise)	mandat de fontainier sur la base d'un contrat d'entreprise élaboré conformément au cahier des charges du Manuel de qualité et passé en revue en fonction des besoins	gestion et entretien du captage du Vigner (en collaboration avec la commune de St-Blaise) gestion et entretien du réservoir de la Prévôté gestion et entretien du réseau (réparation des fuites et branchement des réseaux privés)
détection de fuites	Corelltech (Broc)	contrat annuel, conditions revues chaque année sur la base d'une planification des secteurs à contrôler	détection de fuites sur le réseau d'eau, à l'aide d'un appareillage sophistiqué d'écoute sur les conduites, les vannes et bornes hydrants (Permalog+ et Correlux P1)
parc des bornes hydrants (BH)	Hinni AG (Biel-Benken)	contrat d'entreprise	sur la base d'un contrôle de l'ensemble des bornes hydrants (BH), une planification des entretiens en fonction de priorités a été fixée, correspondant à l'état de chaque BH ; chaque opération est ensuite listée dans une banque de données qui sera mise en ligne dans le SIG ; il est ainsi facile d'accéder directement à la liste des opérations effectuées sur les BH et de planifier les entretiens à venir
analyses	RWB SA (Neuchâtel)	contrat de prestations	analyse de la qualité de l'eau en termes chimiques et bactériologiques ; plan de prélèvements à différents endroits de la

			commune aussi bien sur des installations publiques que privées

Figure 6 : organisation du service des eaux

Outre les activités ordinaires prévues dans le cahier des charges du Manuel de qualité, les interventions particulières suivantes sont à signaler pour l'année 2010 :

- panne informatique au poste de commande, sis dans les locaux de l'administration (Auguste-Bachelin 4 à Marin), suite à une défaillance totale du système de commande et de surveillance du réseau d'eau de boisson. La cause de ce dysfonctionnement étant essentiellement due à l'ancienneté du système, il a été décidé de procéder à l'échange du poste informatique, de l'imprimante, des batteries de secours et du disque externe de sauvegarde
- 15 fuites ont été détectées et réparées grâce aux corrélations effectuées
- suite à de multiples ruptures de conduites à intervalles répétés dans le secteur Closel-Bourbon / Montmirail, le Conseil communal a décidé d'effectuer le changement de la conduite en Eternit sur une longueur de 400m. A noter que ces ruptures ont également provoqué des dégâts importants sur le chemin privé de la propriété Knechtli à Thielle
- la conduite de purge du réseau a été prolongée jusque dans le secteur du giratoire des Celtes

Pour mémoire, l'eau potable distribuée dans les villages de Marin et d'Epagnier provient de la station de pompage du Vigner, dont la commune de La Tène est propriétaire pour moitié. Pour des raisons historiques, l'eau alimentant les villages de Thielle et de Wavre~~, qui provient de la même station de pompage,~~ est achetée à la commune de Saint-Blaise. La production de la station de pompage du Vigner a été stable en 2010. Les compteurs ont mesuré un débit de 1'576'374 m^3 (2'999 lt/min).

La consommation des villages de Marin et d'Epagnier a augmenté sensiblement, passant de 788'210 m^3 à 822'422 m^3. Seuls 645'143 m^3 ont été facturés et la différence de 177'279 m^3 correspond à la consommation non facturée induite par :

- les fontaines (pour 8 fontaines à 5l/min durant 8 mois) 13'824 m^3
- les sapeurs pompiers (exercices - estimation) et voirie (arrosage) 1'000 m^3
- les fuites162'455 m^3

Le volume de 162'455 m^3 pour des fuites d'eau correspond au 19.75% du volume d'eau pompée au Vigner et peut être considéré comme dans une moyenne acceptable. Toutefois, le Conseil communal poursuivra la campagne de détection de fuites engagée avec l'entreprise Corelltech, afin d'améliorer la situation.

Le volume d'eau facturé par la commune de Saint-Blaise pour l'alimentation des villages de Thielle et de Wavre a diminué de 115'692 m^3 en 2009 à 81'684 m^3 en 2010. Il sied toutefois de rappeler que le volume d'eau 2009 avait été influencé par une fuite dans le réseau, qui n'était visuellement pas détectable et qui n'avait été identifiée qu'à réception des factures émises par la commune de Saint-Blaise.

La campagne de remplacement des compteurs d'eau avec télérelevage, notamment sur les territoires de Thielle et de Wavre, a été initiée grâce à l'acceptation des montants alloués dans le cadre du budget 2011. L'objectif est d'optimiser et de rationaliser le travail de relevés des compteurs.

Dans le domaine des nouvelles mesures organisationnelles, le fontainier fait dorénavant systématiquement appel au bureau de géomètres GEOgroupe SA pour effectuer des relevés lors des interventions sur le réseau, notamment en cas de fuites. Les données récoltées sont ensuite introduites dans le Système d'Information Géographique (SIG) de la commune de La Tène.

Le service technique est régulièrement sollicité dans le cadre de la conduite du service des eaux, en intervenant comme *pivot* entre les entreprises intervenant sur le réseau d'eau, le Conseil communal et les consommateurs. Une nouvelle mission a été confiée à ce service, à savoir le suivi au plus près des consommateurs importants, lesquels ont des exigences spécifiques et ont besoin d'un soutien en cas de perturbations sur le réseau.

Epuration des eaux et eaux claires

Les activités du réseau des égouts ressemblent à un long fleuve tranquille et rien de spécial n'est à signaler concernant ce chapitre, sous réserve d'une réduction de la participation communale à la station d'épuration des eaux (STEP du syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle), qui est due à la baisse des charges financières de la station.

Par contre, il est relevé que, comme les années précédentes, le chapitre de l'épuration des eaux reste déficitaire, en nécessitant un prélèvement d'un peu plus de 0.293 million de francs à la réserve des eaux usées (compte B280.03. Réserve épuration eau, qui présente ainsi un solde de 0.316 million en fin d'exercice.

Le Conseil communal s'est donné pour objectif de solliciter le Conseil général en 2011 pour une augmentation de la taxe couvrant les charges des postes 710, Eaux usées, et 711, Eaux claires, ceci sur la base d'une planification des futurs investissements en matière d'égouts publics, notamment ceux prévus dans le cadre du PGEE, en rapport avec le développement de la commune de La Tène.

Déchets urbains et autres déchets

Globalement, les dépenses en lien avec la gestion du poste 720, Déchets urbains, dont le traitement (transport et incinération) est autofinancé par la taxe correspondent aux prévisions budgétaires. Par contre, les recettes actuelles provenant de la taxe déchets ne suffisent pas à les couvrir.

Pour rappel, la taxe actuelle de base, pondérée selon le nombre d'occupants d'un ménage, est de 96 francs. Le prélèvement à la réserve des déchets (B280.04) se monte à 53'833.25 francs en 2010.

Le Conseil communal est toutefois serein quant aux perspectives de rééquilibrage de cette tâche communale. En effet, l'introduction de la taxe au sac, dès le 1er janvier 2012, et les diverses modifications à venir en matière de financement du transport et du traitement des déchets (par une combinaison de la taxe de base et de l'impôt) permettront d'à nouveau autofinancer cette tâche communale. Le Conseil communal sollicitera le Conseil général courant 2011 pour un train d'arrêtés et un règlement pour la gestion des déchets.

S'agissant du compte 721, Autres déchets, il est à noter que la participation de la commune de La Tène à la déchetterie intercommunale de Cornaux, qui est une émanation du syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle, poursuit une courbe ascendante, difficilement maîtrisable. En effet, le succès de la déchetterie a

nécessité une augmentation de la dotation en personnel appelé à canaliser le flux d'utilisateurs de cette infrastructure et, en raison des effets de la crise, l'année 2010 a été marquée par des cours de reprise très bas en matière de ferraille. Les perspectives 2011 s'annoncent meilleures.

Urbanisme

La commission d'urbanisme a siégé à 15 reprises.

L'année 2010 a vu l'octroi de 45 permis de construire en procédure simplifiée (contre 79 en 2009 ; dont 2 pour la pose de panneaux solaires) et 17 en sanction définitive (contre 14 en 2009 ; dont 8 nouvelles habitations représentant 8 logements en tout). Par ailleurs, 21 constats de conformité ont été effectués (contre 27 en 2009).

La mise en exploitation d'une grande partie du Nouveau Marin-Centre a nécessité l'examen puis l'octroi de 19 permis d'installation de surfaces commerciales. Les travaux avancent selon la planification. Le suivi en ce qui concerne la commune de La Tène (p.ex. respect des plans, raccordements aux réseaux, etc.) est assuré par le service technique et des bureaux spécialisés, dont les importants frais d'honoraires sont refacturés au maître de l'ouvrage. L'inauguration officielle du centre est prévue le 11 novembre 2011, à l'issue de la construction de la 3e et dernière partie du bâtiment.

Deux plans de quartier ont été revus par les commissions de l'urbanisme et de la circulation, soit le plan de quartier Le Crosat à Wavre et le plan de quartier Sur-le-Crêt à Marin. Par ailleurs, le secteur Jumbo, Manor-Marin et le garage Autotechnique est en réaménagement dans le cadre d'un plan spécial, avec pour objectif plus particulièrement l'agrandissement du centre Jumbo.

La fusion des réglementations sur les constructions et l'aménagement du territoire des anciennes communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier est en cours et un mandat a été confié à cette fin au bureau d'aménagistes Urbaplan. Un document de synthèse sera remis aux différentes commissions qui devront se prononcer. Le Conseil général sera ensuite saisi pour la décision finale d'ici à la fin de la législature.

S'agissant de la mise en place du Système d'Information Géographique (SIG) communal, dont le principe a été accepté par le Conseil général lors de sa séance du 17 juin 2010, les travaux de saisie des données sont en cours et la mise en route du système est prévue pour juin 2011.

Cet outil très performant nécessite de solutionner quelques contraintes de mise en route et de suivi des chantiers. L'occasion était donc trop belle pour renforcer les contrôles demandés à la fois aux requérants de permis de construire (réseaux de canalisations) et au service technique pour les mesures de suivi et de contrôle des chantiers. Par exemple, chaque demande de permis de construire est soumise à l'approbation de l'architecte-conseil pour les aspects touchant à l'aménagement du territoire et à la réglementation communale en matière des constructions, à l'ingénieur mandaté (RWB) pour les questions techniques du réseau des égouts et au fontainier pour déterminer précisément les modalités de connexion au réseau d'eau potable. Tous ont pour consigne de suivre les travaux de près afin de notamment prévenir les constructions non-conformes et parer aux éventuels problèmes de fonctionnement des différents réseaux d'eaux à futur.

Agglomération

La politique des agglomérations se met en place selon la planification dressée dans le cadre du contrat d'agglomération signé en 2008 entre la COMUL et l'Etat.

Pour la commune de La Tène, le premier train de mesures (2009-2012) n'est pas très conséquent puisqu'il ne concerne que des mesures mineures pour la mobilité douce, notamment la construction de nouveaux parcs à vélos dans le secteur de la gare. Le Conseil communal a toutefois suspendu provisoirement la mise en œuvre de cette mesure, étant donné que la gare BLS de Marin-Epagnier sera complètement transformée d'ici à 2015 et parce que tout le secteur de la gare sera mis à l'étude dans le cadre de l'aménagement du pôle de développement économique d'importance cantonale.

7.8 Economie publique

Forêts

Ce chapitre n'appelle aucun commentaire particulier puisque, comme les années précédentes, seuls des travaux courants d'entretien ont été effectués en 2010.

Les forêts de la commune de La Tène sont essentiellement composées de celles de La Ramée et du site touristique de La Tène, ainsi que d'une forêt située sur le territoire de Saint-Blaise. Le niveau des prix de vente du bois reste bas.

Redevances électriques et sur la livraison de gaz

La ristourne du Groupe E SA pour l'utilisation du domaine public (compte 860.410.00) s'est élevée à 859'207.90 francs, soit quelque 109'207.90 francs ou 14.6% de plus que la valeur budgétaire.

Face à l'entêtement du Conseil d'Etat, le Conseil communal ne peut qu'une énième fois rendre attentif aux risques qui pèsent sur les finances communales en raison de la teneur actuelle du projet cantonal de révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité.

En effet, et contrairement à certaines garanties qui avaient été formulées à l'intention du Conseil communal en juillet 2010, le projet mis en consultation prévoit en son article 27 l'obligation d'affecter le produit des redevances électriques communales à des dépenses en lien avec les économies d'énergie (principe d'affectation ou de causalité). Accessoirement, il propose le rejet de la motion du Conseil général du 19 février 2009.

Or, si la volonté de promouvoir les énergies renouvelables est certes séduisante, singulièrement en regard de l'actualité japonaise, il n'empêche que la mise en vigueur du principe de causalité, tel que proposé par le département de la gestion du territoire, mésestime complètement les réalités financières des communes qui perçoivent d'ores et déjà de telles redevances et il ne pourrait qu'amener une hausse de l'imposition des personnes physiques !

En effet, en cas de mise en œuvre dudit principe de causalité, seule une part marginale des dépenses actuelles de notre commune (environ 100'000 francs/an) remplirait les conditions d'affectation, alors que le solde de ce produit (environ 700'000 à 800'000 francs/an) devrait être neutralisé et extrait du compte de fonctionnement pour être versé dans un fonds ad hoc – dans l'attente de la création de dépenses nouvelles ? –, déséquilibrant ainsi le ménage communal.

Ce manque à gagner ne pourrait être compensé que par une hausse non-marginale

de l’impôt communal des personnes physiques (environ 5 points d'impôt), ceci alors même que le fonds ad hoc ne cesserait d’augmenter et que les recettes ainsi figées ne pourraient plus en fin de compte être utilisées pour des tâches publiques.

Par ailleurs, la mise en œuvre du projet soumis aurait pour effet de s'inscrire en complète contradiction avec la volonté du Conseil d'Etat de diminuer la fiscalité des personnes physiques dans le canton, dont le haut niveau actuel est déjà souvent décrié.

Pour ces raisons, le Conseil communal a signifié le 29 octobre 2010 un refus d'entrer en matière sur le projet mis en consultation et il a rejeté la proposition de classement de la motion du Conseil général du 19 février 2009.

Dans un contexte plus serein, la ristourne de Viteos sur les ventes de gaz (compte 861.410.00) s'est élevée à 62'328 francs, soit 2'328 francs ou 3.9% de plus que la valeur budgétaire.

Projet de casino à Thielle

Initié en 2009, le projet d'implantation d'un casino à Thielle est maintenant dans l'expectative de la sanction du Conseil fédéral – qui devrait intervenir d'ici à fin juin 2011 au plus tard.

Ce projet a été l'objet en 2010 d'un vigoureux engagement du Conseil communal, mais aussi et surtout d'une intense et transparente politique informative et participative, qui permettent d'affirmer que les autorités politiques et la population de La Tène sont aujourd'hui prêtes et enthousiastes à l'idée d'accueillir une maison de jeu sur le territoire communal.

Au plan politique, l'Exécutif a œuvré activement au projet de Casino Les 3 Lacs, qu'il qualifie de *majeur* pour la législature actuelle. Pour ce faire, il a entretenu des contacts étroits avec les investisseurs, ce qui a permis de parvenir à un concept architectural et d'exploitation prenant pleinement en considération les différents intérêts en présence (des exploitants, de la commune, des riverains). Il est tout particulièrement relevé la construction d'un parking souterrain permettant d'accueillir tous les véhicules des clients, ce qui limitera au maximum les nuisances sonores et visuelles pour le voisinage.

Il a également eu plusieurs contacts avec différents conseillers d'Etat, il a régulièrement tenu informé le Conseil d'Etat par l'intermédiaire d'un chargé spécial de missions, il a signifié son intérêt au Conseil fédéral, il a soutenu la présentation du projet devant la députation neuchâteloise à Berne. Il a collaboré étroitement avec le service de l'aménagement du territoire dans le cadre des procédures nécessaires en matière d'aménagement du territoire et de droit des constructions.

Pour leur part, le Législatif et ses commissions ont été dûment renseignés et consultés. Tous les partis et le groupement d'électeurs laténiens ont plébiscité à deux reprises l'implantation d'une maison de jeu à La Tène, la première fois en prenant acte d'un rapport d'information le 17 juin 2010 et, la seconde fois le 13 janvier 2011, en votant la modification du plan d'aménagement local liée directement au projet.

Quant à la population, le franc succès de la séance publique d'information du 2 septembre 2010 (environ 250 personnes), l'absence de demande de référendum suite à la modification du plan d'aménagement, ~~une seule~~ deux uniques oppositions individuelles enregistrées durant la mise à l'enquête publique du permis de construire (qui ~~est~~ sont actuellement en traitement) et les multiples demandes enregistrées concernant la date de *venue du casino* sont à interpréter comme les signes avérés du soutien populaire à ce projet.

janvier 2010	Publication par la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ) du rapport *Paysage des casinos en Suisse, Situation fin 2009* (Référence I301-0003)
24 mars	Décision du Conseil fédéral autorisant l'ouverture de deux nouveaux casinos, l'un de type A en ville de Zurich et l'autre de type B dans la région de Neuchâtel
17 juin	Prise d'acte par le Conseil général du rapport d'information du Conseil communal concernant l'implantation d'un casino et le réaménagement de la ZT de Thielle
29 juin	Début de la mise au concours des demandes de concessions
juillet à novembre	Multiples rencontres avec les privés pour parvenir notamment à un accord sur le parcellaire et l'emplacement du parking du casino
septembre à novembre	Diverses rencontres avec le service de l'aménagement du territoire pour élaborer les demandes de modification partielle du PAL et de permis de construire
2 septembre	Séance publique de présentation du projet de casino (environ 250 personnes)
7 septembre	Inscription au registre du commerce de la société anonyme Casino Les 3 Lacs SA, siège à La Tène
1er octobre	Rencontre de l'OFROU avec le DGT
octobre-novembre	Etude de l'état d'équipement des réseaux techniques de Thielle
mi-novembre	Signature d'une déclaration d'intention entre la commune de La Tène et Escor Casinos & Entertainment SA concernant la vente de la parcelle 882
décembre – février 2011	Examen préalable de la demande de permis de construire par le service de l'aménagement du territoire (SAT)
6 décembre	Dépôt de la demande de permis de construire
8 décembre	Séance conjointe des commissions d'urbanisme et de circulation, des transports et de l'agglomération concernant la modification partielle du PAL, secteur de Thielle (préavis favorables)
15 décembre	Séance sur la problématique de l'addiction aux jeux, organisée sous l'égide du Drop'In de Neuchâtel
16 décembre	Présentation du projet de casino aux élus neuchâtelois à Berne
	Séance publique de présentation de la modification partielle du PAL, secteur de Thielle (environ 20 personnes)
30 décembre	Retrait d'Escor Casinos & Entertainment SA du projet de casino de Thielle
31 décembre	Date butoir pour le dépôt des demandes de concessions. 4 demandes sont déposées, soit : • la première pour le site de Thielle par Casino Les 3 Lacs SA • les 3 autres pour un casino en Ville de Neuchâtel, les 2 premières sur le même site de La Rotonde et la 3e dans l'Hôtel Touring au Lac
janvier 2011	Reprise par Casino Les 3 Lacs SA des engagements d'Escor Casinos & Entertainment SA (p.ex. achat de la parcelle communale et alimentation d'un fonds d'une fondation/association à but(s) d'intérêt(s) public(s) à créer)
13 janvier	Séance de la commission financière concernant les aspects financiers de la modification du PAL, secteur de Thielle
	Approbation par le Conseil général de la modification partielle du PAL
février	Entrée de Century Casino, Inc (CCI)
21 avril – 2 mars	Délai référendaire de la modification partielle du PAL (aucun référendum)
11 mars – 11 avril	Mise à l'enquête publique de la modification partielle du PAL (aucune opposition)
	Mise à l'enquête publique de la demande de permis de construire (~~une~~ 2 oppositions)
mars	Courrier du Conseil d'Etat à la CFMJ confirmant son soutien à l'implantation d'un casino dans le canton de Neuchâtel

Figure 7 : évolution 2010/2011 du projet de casino

Pour mémoire, les atouts majeurs de l'implantation d'une maison de jeu à La Tène sont :

- le projet laténien est le seul des 4 projets en lice qui prévoit la construction d'un bâtiment neuf et d'infrastructures modernes (parking souterrain de 110 places), représentant un investissement initial d'environ 30 millions de francs, avec une réalisation majoritairement par des entreprises locales
- il bénéficiera de synergies créées par la présence de l'Hôtel Ibis 3 Lacs Neuchâtel, complétant les activités proposées (hébergement, restauration, loisirs) et contribuant en cela au développement touristique de la région
- il disposera d'une généreuse réserve de terrain permettant l'extension future de ses activités (éventuelle ouverture d'une salle de congrès prévue 2 ans après celle de la maison de jeu)
- il est celui qui prévoit le plus de machines à sous (180) et de tables de jeux (13), pour 80 à 100 collaborateurs, ce qui garantit un produit net des jeux important (26 à 30 millions de francs/an), conséquemment des rentrées fiscales plus attractives (environ 7 millions de francs/an pour le Canton)
- il est le seul établissement accessible en 30 minutes (marché primaire) par la population d'une grande région allant d'Yverdon-les-Bains jusqu'à Bienne, incluant également La Chaux-de-Fonds et le Val-de-Ruz, mais aussi et surtout le Seeland (direction Morat) et la région bernoise
- il sera idéalement situé, à proximité immédiate de la sortie de l'autoroute A5 (900'000 véhicules/an), à la jonction de l'A5 et de la T10 (570'000 véhicules/an), occupant une situation privilégiée pour attirer la clientèle de passage
- il sera implanté en dehors de l'agglomération, dans une zone peu densifiée, et il sera doté d'un parking souterrain, ce qui impliquera que les nuisances liées au trafic (nuisances sonores et congestion) seront extrêmement réduites
- il ne sera accessible qu'en véhicules individuels ou, de manière limitée, en transports publics, ce qui constitue une protection indirecte contre le risque de jeu excessif

Enfin, nous ne saurions terminer le présent chapitre sans donner quelques indications renseignant sur la fiabilité et le professionnalisme de l'investisseur principal, qui a succédé à Escor Casinos & Entertainment SA, à savoir le groupe austro-américain Century Casinos, Inc. (CCI), par sa filiale sœur Century Casinos Europe GmbH (CCE).

Ce groupe international a intégré le projet laténien au début du mois de février 2011 et ses représentants ont déjà rencontré ceux de la Commission fédérale des maisons de jeu ainsi qu'une délégation du Conseil d'Etat.

Century Casinos, Inc. développe et exploite des maisons de jeu à travers le monde entier. Il possède et/ou exploite notamment 24 casinos dans 4 pays différents (Canada, Etats-Unis, Pologne et Antilles néerlandaises) et à bord d'une douzaine de paquebots de luxe dans les eaux internationales, proposant ainsi plus de 3'000 machines à sous, 240 tables de jeux, ainsi que des hôtels, de nombreux restaurants et bars, etc. Il occupe environ 1'600 personnes de 32 nationalités différentes, dont 51% de femmes.

En 2010, les casinos de ce groupe ont acquitté approximativement 100 millions de dollars américains en taxes, impôts et autres contributions auprès des autorités

gouvernementales, dans des programmes d'aide aux personnes nécessiteuses, aux jeunes et aux personnes âgées, ainsi que dans le soutien à la culture et au sport.

Les prochaines étapes 2011 du dossier résident tout d'abord dans l'aboutissement de la demande de permis de construire (avril/mai) puis dans l'attente de la communication de sa décision par le Conseil fédéral (fin juin). En cas d'octroi d'une concession en faveur du projet laténien, le Conseil général sera alors successivement consulté sur deux objets relevant de sa compétence, soit la vente d'une parcelle communale (pour accueillir le parking souterrain) et la constitution d'une fondation/association qui poursuivra un ou plusieurs buts d'intérêts publics.

7.9 Finances et impôts

Le présent chapitre est uniquement dédié à quelques considérations concernant les bâtiments communaux. Le Conseil communal renvoie au chapitre 4, Comparaison du budget avec les comptes concernant l'évolution de l'impôt ainsi qu'au cahier 5 annexe 6 concernant l'évolution de la dette.

Seuls sont ici mentionnés les interventions et objets conséquents. Les bâtiments qui ne sont pas cités n'ont été l'objet que de travaux d'entretien courant.

<u>Bâtiments du patrimoine administratif</u>

- *collège enfantin de Marin (Vieux Collège)* : une salle de classe du sous-sol a été rafraîchie, raccordée au nœud cantonal RPN et elle a vu son équipement et mobilier scolaire complété ; la porte d'entrée principale a également été remise en état
- *collège primaire de Marin (collège des Tertres)* : les travaux d'entretien ont été limités au minimum (notamment remise en état des cloisons des cabines des WC), ceci dans l'attente d'une réfection lourde voire d'une reconstruction ; trois groupes de stores ont dû être changés
- *collège secondaire (collège Billeter)* : les principaux travaux 2010 ont résidé dans la réfection des WC filles et garçons (nouveau carrelage et remplacement des lavabos ainsi que des cuvettes et des chasses d'eau) et de peinture des corridors du deuxième étage
- *Salle de gymnastique du collège Billeter* : les vestiaires et les douches ont subi une réfection légère (peinture et pose d'un nouveau carrelage)
- *Salle de gymnastique de la CSUM* : le sol sportif a été intégralement refait sur la base du crédit octroyé le 11 juin 2009 par le Conseil général (Cf. ci-dessus chapitre 5, Investissements)

Il sied de ne pas oublier que les deux chaudières (mixtes gaz et mazout) chauffant les bâtiments scolaires et l'Espace Perrier sont maintenant vieilles d'une quarantaine d'années et qu'elles tombent fréquemment en panne. Leur remplacement est à l'ordre du jour.

<u>Bâtiments du patrimoine financier</u>

- *Espace Perrier* : comme chaque année depuis son ouverture (il y a 20 ans), la fréquentation de ce bâtiment a été très soutenue et a vu de nombreuses manifestations être organisées en son sein (assemblée des autorités et diverses,

séance des communes neuchâteloises, concerts, matches au loto, repas des aînés et du personnel de grandes entreprises, spectacles avec danse, etc.).

Les travaux 2010 ont principalement résidé dans la réfection de portes, la peinture des portes et impostes côté Est, différents travaux électriques (pose d'un nouveau disjoncteur dans le tableau électrique de la scène, remplacements de transformateurs de spots et d'un ventilateur dans le tableau de commande de la ventilation), la révision de la machine à café, la mise en place d'une vitrine accueillant le modèle en bois ayant servi à façonner le moule pour couler le bronze de la représentation symbolique du glaive anthropomorphique de La Tène (artiste Francis Berthoud) et remplacement des enceintes audio dans le Fanel.

- *Mandat de gestion avec la régie immobilière Jouval SA* : la gestion des logements (baux à loyer) et des surfaces commerciales (baux commerciaux) est accomplie par un tiers externe à satisfaction du Conseil communal.
- Les commentaires particuliers en regard des comptes du poste 942, Immeubles du patrimoine financier, renseignent sur les travaux intervenus en 2010.

8 Conclusion

Le bouclement des comptes communaux se compose d'une succession d'opérations ayant lieu sur la période de janvier à mars, au cours de laquelle le résultat d'exercice apparaît peu à peu, comme dans une peinture impressionniste et qui permet finalement de savoir si, d'une part, le budget de l'exercice écoulé (2010) a été respecté et si, d'autre part, le budget du prochain exercice (2011) reste crédible.

En l'espèce et sous réserve de l'élément singulier de la détérioration du produit de l'impôt communal sur le capital des personnes morales, le Conseil communal remarque que les comptes 2010 s'inscrivent parfaitement dans la cible du budget et qu'ils démontrent sa parfaite maîtrise globale des charges.

Ce faisant, les prévisions 2011 sont toujours fiables et les déficits 2009 et 2010, certes élevés mais explicables essentiellement par les effets conjoncturels de la crise, pourront être résorbés dans la mesure prévue par le budget, à condition bien sûr d'un résultat favorable en votation populaire sur la réforme de la fiscalité des personnes morales, laquelle se déroulera le 19 juin 211.

En effet, dans cette hypothèse, la commune de La Tène pourra tabler sur une manne fiscale supplémentaire qui lui permettra d'affronter sans crainte les exercices 2011, 2012 et 2013, sans qu'il ne soit en principe nécessaire de revoir à la hausse la fiscalité des personnes physiques ni réduire les prestations publiques.

En conclusion, le Conseil communal estime que les bases du projet de société sur lesquelles reposent la jeune commune de La Tène sont saines et il est optimiste quant à son devenir.

Il convient toutefois de relever que d'importants caps qui influenceront inévitablement la vie, le fonctionnement et les finances de la commune de La Tène et qui nécessiteront *un pilotage fin de la chose communale*, seront bientôt à négocier. Il en va ainsi notamment de la réforme de la péréquation financière intercommunale, de la ristourne électrique, du 3e désenchevêtrement des tâches Canton/communes, d'une éventuelle cantonalisation des recettes fiscales des personnes morales, ceci sans compter l'implantation d'un pôle économique d'importance cantonale à Epagnier

voire d’un casino à Thielle, ou encore de fusions de communes. Le Conseil communal les envisage comme des défis qu’il entend relever.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à prendre en considération le présent rapport de gestion et à adopter les comptes de l’exercice 2010 de la commune de La Tène, tels que présentés, par l’arrêté joint.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l’assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 11 avril 2011 LE CONSEIL COMMUNAL